

3

GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ*

Thèmes principaux

- Orientations nationales et mise en œuvre régionale
- La croissance des aires protégées terrestres et marines
- Arrêt du défrichement de la végétation indigène
- Protection de la biodiversité sur les terres privées, y compris au moyen d'instruments de marché

* Ce chapitre dresse le bilan des progrès réalisés pendant les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1998. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001.

Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen environnemental de l'Australie :

- continuer d'accroître la *superficie des zones terrestres et marines* officiellement protégées, tout en progressant vers la réalisation de l'objectif d'exhaustivité et de représentativité du Réseau national de réserves ;
- persévérer dans les efforts entrepris pour protéger, *gérer et remettre en état* les zones humides ;
- accentuer les efforts de rétablissement des *communautés écologiques et espèces menacées*, par la coordination des plans de rétablissement et des plans de gestion des ravageurs au niveau régional ;
- s'assurer que les *plans régionaux de gestion des ressources naturelles* portent l'attention voulue aux aspects touchant à la biodiversité et soient coordonnés avec les plans d'occupation des sols des autorités locales ;
- continuer d'élaborer et d'appliquer des *instruments de marché* pour protéger lorsqu'il y a lieu les valeurs liées à la biodiversité sur les terres privées ; veiller à une conservation effective en dehors des réserves ;
- renforcer la collecte de *données taxonomiques* et la production d'*informations cohérentes au niveau national*.

Conclusions

Durant la période examinée, l'Australie a sensiblement accru ses *efforts de protection de la biodiversité*. La superficie des terres émergées bénéficiant officiellement du statut de réserves a augmenté de 30 %, et celle des zones marines protégées a progressé de 66 %. Au total, plus de 10 % des terres émergées d'Australie sont aujourd'hui protégées. Beaucoup d'activités de protection de la nature sont à présent *organisées à l'échelle nationale* : c'est le cas entre autres du Réseau national de réserves, du Cadre national de gestion et de surveillance de la végétation indigène d'Australie et de la Stratégie nationale de lutte contre les plantes nuisibles, et ce sera le cas bientôt des *zones marines protégées*. La délimitation de biorégions qui classifient la valeur de la biodiversité de différents écosystèmes a contribué à l'adoption d'une approche plus stratégique en matière de gestion de la nature et à la mise en évidence des lacunes qui subsistent dans le réseau de réserves. La mise en œuvre de certains programmes nationaux a été décentralisée pour être assurée à l'échelle des régions ou des paysages, ce qui a entraîné un engagement accru des

collectivités locales et des groupes de citoyens. Grâce à la loi EPBC, l'accent est mis davantage sur l'élaboration de plans de rétablissement des espèces et de lutte contre les menaces. Tous les gouvernements australiens ont accepté de faire cesser la destruction de la végétation indigène par le *défrichement*, qui a longtemps constitué la principale menace pour la biodiversité du pays. Dans plusieurs États, des *instruments de marché* novateurs sont mis à l'essai pour protéger la biodiversité sur les terres privées (programme BushTender, crédits de biodiversité négociables, etc.). Les importantes ressources financières apportées par la Fédération au travers du Fonds pour le patrimoine naturel (NHT) ont permis de mobiliser des financements de la part des États et Territoires et des collectivités locales au profit, entre autres, d'activités de gestion de la nature.

Pourtant, dans plusieurs domaines, les efforts consentis ne sont pas à la hauteur des enjeux. Concernant l'état de conservation des espèces, les *évolutions défavorables* l'emportent encore sur les évolutions positives; certaines *pressions* importantes sur la « méga-biodiversité » du pays (par exemple, plantes nuisibles et espèces envahissantes, changement climatique) n'ont pas diminué durant la période examinée. Dans l'ensemble, les efforts de conservation n'ont pas été à la mesure des *avantages économiques* que procure la conservation de la nature et de la biodiversité par le biais du tourisme et des services environnementaux. Les *ressources* disponibles pour la gestion du Réseau national de réserves n'ont pas augmenté aussi vite que la superficie des aires protégées. Le *Réseau national de réserves* ne répond pas encore aux critères d'exhaustivité, de pertinence et de représentativité. La forte progression du nombre de plans de rétablissement d'espèces et de lutte contre les menaces a révélé un besoin de coordination et de rationalisation, éventuellement au moyen de démarches ciblant plusieurs espèces. Dans les plans de bassin établis par les organismes régionaux chargés de la gestion des ressources naturelles, la prise en compte de la biodiversité reste parcellaire. Si les considérations touchant à la biodiversité sont parfois intégrées dans les *décisions d'aménagement de l'espace*, cet aspect reste en règle générale largement perfectible. L'Étude sur les ressources biologiques australiennes et la création de l'Audit national des ressources foncières et hydriques représentent certes des avancées de taille, mais le manque d'*informations utiles à l'action des pouvoirs publics*, y compris de données taxonomiques et de données sur les tendances, constitue toujours un obstacle à la conservation de la nature et de la biodiversité.



1. Cadre de gestion de la nature

1.1 Législation et objectifs

Pendant longtemps, les États et Territoires australiens ont possédé *leur propre législation et leurs propres plans et stratégies en matière de gestion de la nature et de protection des espèces*. Cependant, depuis que le pays a ratifié la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, en 1993, l'action de la Fédération et les approches nationales ont acquis une bien plus grande importance. Parallèlement, on a relevé dans le pays une tendance à décentraliser la mise en œuvre de programmes de conservation afin qu'elle soit assurée à l'échelle des régions ou des paysages par des organismes de bassin nouvellement créés.

L'État fédéral a modernisé la législation relative à la gestion de la nature avec l'adoption, en 1999, de la loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (loi EPBC), qui définit ses missions en matière d'environnement, de même qu'un certain nombre d'enjeux environnementaux d'importance nationale pouvant déclencher une intervention de sa part. En l'occurrence, ces enjeux sont actuellement au nombre de sept : sites du Patrimoine mondial; zones humides d'importance internationale (sites Ramsar); espèces et communautés écologiques menacées au niveau national; espèces migratrices protégées au niveau international; aires marines fédérales; extraction d'uranium; sites du patrimoine national australien. Au niveau fédéral, la loi EPBC constitue le principal instrument de transposition des conventions internationales (patrimoine mondial, diversité biologique, Ramsar, Bonn, CITES, etc.) dans la législation australienne. Ses dispositions s'appliquent à l'intérieur des aires protégées, mais aussi en dehors, aux actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur les enjeux définis.

Les *politiques nationales fondamentales* régissant la protection de la biodiversité sont la Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique en Australie (1996) et les Objectifs et cibles nationaux de conservation de la biodiversité 2001-05¹ (tableau 3.1). Le second de ces deux instruments décrit un grand nombre d'actions (modifier la législation, établir des programmes, élaborer des instruments...) que doivent entreprendre l'ensemble des États et Territoires australiens à l'appui des priorités suivantes : protéger et restaurer la végétation indigène et les écosystèmes terrestres; protéger et restaurer les écosystèmes dulcicoles; protéger et restaurer les écosystèmes marins et estuariens; lutter contre les espèces envahissantes; atténuer la salinité des terres arides; faire prévaloir des pratiques de pacage écologiquement viables; réduire au minimum les incidences du changement climatique sur la biodiversité; préserver et consigner les connaissances ethnobiologiques détenues par

Tableau 3.1 Principaux dispositifs nationaux relatifs à la nature et à la biodiversité

	Dénomination	Objet
1989	Programme national pour les zones humides	Promouvoir la conservation, la remise en état et l'utilisation avisée des zones humides dans toute l'Australie
1992	Déclaration sur la politique forestière nationale	Promouvoir la prise en compte des objectifs relatifs à la biodiversité dans la gestion des forêts naturelles d'Australie
1996	Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique en Australie	Protéger la diversité biologique et préserver les processus et systèmes écologiques
1997	Stratégie nationale de lutte contre les plantes nuisibles	Réduire les effets des plantes nuisibles qui portent atteinte à la viabilité des capacités de production et des écosystèmes naturels de l'Australie
1997	Politique relative aux zones humides du gouvernement fédéral australien	Conserver, remettre en état et gérer de façon avisée les zones humides
1998	Politique des océans	Appliquer une planification et une gestion intégrées au niveau des écosystèmes dans l'ensemble des États et Territoires maritimes d'Australie
1999	Lignes directrices fédérales pour le développement du Réseau national de réserves	Établir une approche nationale concertée pour déterminer les valeurs dont la protection doit être prioritaire dans le cadre des projets d'extension du Réseau national de réserves
2000	Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau	Prévenir, stabiliser et inverser la tendance à la salinisation des terres arides qui affecte la durabilité de la production et la pérennité de la biodiversité; améliorer la qualité de l'eau et assurer des approvisionnements fiables pour répondre aux besoins humains, industriels et environnementaux
2000	Cadre national de gestion et de surveillance de la végétation indigène d'Australie	Tracer les grandes lignes des pratiques optimales de gestion de la végétation indigène, y compris en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des gouvernements et de la collectivité; les activités de planification et d'évaluation; et le réseau de réserves officielles
2001	Objectifs et cibles nationaux de conservation de la biodiversité 2001-05	Définir des objectifs et des cibles en vue de l'obtention, d'ici à 2005, de dix résultats prioritaires par la Fédération, les États et les Territoires
2001	Approche nationale concernant la collecte et l'utilisation de bois de feu en Australie	Faire en sorte que toute collecte de bois de feu, y compris l'abattage commercial des arbres, soit écologiquement viable et ne constitue pas une cause majeure de disparition ou de dégradation des écosystèmes rélictuels et boisés ou des habitats d'espèces menacées

Tableau 3.1 Principaux dispositifs nationaux relatifs à la nature et à la biodiversité (suite)

	Dénomination	Objet
2003	Cadre pour une approche nationale concertée en matière de gestion intégrée des zones côtières	Faire face aux problèmes liés à la pollution d'origine terrestre et marine, au changement climatique, aux organismes nuisibles introduits, ainsi qu'à l'allocation et à l'utilisation des ressources côtières
2004	Programme pour les aires marines protégées de la Fédération	Gérer les zones marines appartenant à la Fédération
<i>In statu nascendi</i>	Réseau représentatif national d'aires marines protégées (NRSMPA)	Établir une coopération intergouvernementale afin de mettre en place le NRSMPA sur l'ensemble des eaux maritimes sous juridiction australienne
2004	Plan national d'action relatif à la biodiversité et au changement climatique 2004-07	Améliorer la compréhension des incidences potentielles du changement climatique sur la biodiversité, de façon à atteindre un niveau de connaissance permettant d'élaborer des stratégies spécifiques
2005	Orientations pour le Réseau national de réserves – Approche fondée sur les partenariats (Conseil ministériel de la gestion des ressources naturelles)	Fixer des objectifs et des cibles pour le développement du Réseau national de réserves et énoncer une série d'orientations en vue d'améliorer le cadre d'action

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

les populations autochtones; améliorer les connaissances scientifiques et l'accès à l'information; et engager des réformes institutionnelles.

Ce chapitre examine principalement les *avancées intervenues durant la période étudiée dans la mise en place de programmes nationaux* pour traiter certains problèmes de gestion de la nature et de la biodiversité (tableau 3.1). Il permettra aussi de constater que l'Australie a réalisé des progrès impressionnants par rapport aux recommandations formulées dans l'Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1998 (tableau 3.2).

Tableau 3.2 Mise en œuvre des recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998

Recommandations	Mesures prises/résultats obtenus en juillet 2006
poursuivre et intensifier les efforts pour stopper et inverser les tendances négatives qui menacent la biodiversité en accélérant fortement les programmes en cours et en élaborant de nouveaux mécanismes créatifs, associant les efforts des gouvernements de la Fédération, des États, des Territoires et des autorités locales pour protéger la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées ;	L'adoption de la loi EPBC en 1999 a constitué une avancée majeure, et des efforts considérables, appuyés par des ressources financières substantielles, ont été déployés durant la période étudiée. L'approche régionale retenue en matière de gestion des ressources naturelles promet d'être très bénéfique pour la biodiversité.
fixer des objectifs plus quantitatifs et opérationnels pour les habitats et les effectifs de certaines espèces, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, en mettant davantage l'accent sur les résultats dans les programmes en cours et nouveaux et dans des instruments tels que le National Reserve System ;	Les autorités australiennes ont adopté une approche très rigoureuse en désignant des biorégions et en s'employant à mettre en place un réseau exhaustif, adéquat et représentatif d'aires protégées marines et terrestres.
envisager un accroissement majeur des ressources financières pour renforcer la gestion « interventionniste » des zones protégées et financer des acquisitions et des accords de gestion de la préservation ;	Le financement des dépenses de fonctionnement n'a pas progressé au même rythme que l'investissement dans l'acquisition de nouvelles aires protégées.
améliorer encore la base de connaissances nécessaires à la gestion de la biodiversité en Australie; développer les efforts de recherche, notamment en vue de dresser des inventaires, améliorer la surveillance et développer le système des réserves ;	L'Audit national des ressources foncières et hydriques qui a été créé a d'ores et déjà donné de bons résultats et doit être poursuivi. Des efforts accrus s'imposent pour améliorer la connaissance des espèces indigènes.
améliorer l'intégration des objectifs de préservation de la biodiversité dans la gestion des terres situées hors des réserves (exploitées par leur propriétaire ou louées à bail) et mettre au point de nouveaux instruments à cette fin (par exemple, servitudes, conventions, accords de gestion) ;	L'approche régionale assure en principe la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des ressources naturelles, du défrichement, des problèmes de salinité, des espèces envahissantes, etc.
développer davantage des programmes et des mécanismes de préservation biologique pour les 14 pour cent de terres australiennes possédées et gérées par les populations indigènes, en coopération étroite avec elles ;	Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la gestion conjointe de certains parcs et aires protégées sur des terres autochtones.
continuer de traduire les engagements stratégiques envers l'agriculture, la sylviculture et la pêche durables en changements effectifs dans les pratiques agricoles, sylvicoles et halieutiques.	Voir le chapitre 5.

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

1.2 Dispositifs institutionnels en matière de gestion de la nature

Organismes chargés des parcs et de la nature

Les États et Territoires possèdent leurs propres *organismes de gestion de la nature*, qui sont chargés des politiques relatives aux aires protégées et à la protection de la faune et de la flore sauvages². Le ministère de l'Environnement et des Ressources en eau (DEW), qui est responsable au premier chef de l'action de la Fédération en matière de gestion de la nature et de biodiversité, élabore et applique la politique et les programmes nationaux dans ce domaine en concertation avec les États et Territoires. Au sein du DEW, Parcs Australie gère directement six parcs nationaux³, 13 aires marines protégées et deux jardins botaniques classés en vertu de la loi EPBC. La Direction de la nature du DEW est chargée des questions touchant au commerce des espèces sauvages et des produits dérivés, et notamment de la mise en œuvre de la CITES. Le *Fonds pour le patrimoine naturel*⁴ (NHT) est devenu un important catalyseur du financement de la gestion des ressources naturelles, et en particulier de la protection de la biodiversité, aux niveaux national et régional.

Cadres nationaux d'action et de surveillance

Afin d'assurer une certaine *cohérence au niveau national tout en préservant la flexibilité requise compte tenu des différences* qui existent entre les États et Territoires du pays, ceux-ci ont élaboré une série de « cadres » censés offrir une structure commune pour définir les objectifs et surveiller les résultats obtenus. Plusieurs de ces cadres présentent un intérêt particulier pour la biodiversité : les Objectifs et cibles nationaux pour la conservation de la biodiversité; le Cadre national de gestion et de surveillance de la végétation indigène d'Australie; le Cadre national relatif aux normes et objectifs de gestion des ressources naturelles; le Cadre de suivi et d'évaluation de la gestion des ressources naturelles (toujours en cours d'élaboration); les Orientations pour le Réseau national de réserves; et les objectifs de la Commission du bassin Murray-Darling pour une gestion intégrée au niveau du bassin.

Cette approche fondée sur des cadres promet d'avoir un impact, du moment que les activités connexes *de surveillance et de notification* sont effectivement assurées. D'importants progrès demeurent pourtant nécessaires pour mettre en place la surveillance requise. En outre, les chevauchements non négligeables qui existent entre les cadres alourdiront le fardeau imposé aux organismes déclarants. Par conséquent, il pourrait être utile de rationaliser les flux d'informations, et ce a priori en mettant à profit l'Audit national des ressources foncières et hydriques (un programme dépendant du NHT, établi pour favoriser la collecte de données cohérentes en vue de la notification des résultats à l'échelle nationale).

Le nouveau modèle régional de gestion des ressources naturelles

Durant la période examinée, une importante impulsion a été donnée à la *protection de la biodiversité sur les terres privées*, grâce à la création de 56 organismes régionaux de bassin (dont la dénomination précise varie selon les États et Territoires), qui sont chargés de la gestion des ressources naturelles, y compris des aspects touchant à la biodiversité. Couvrant la totalité du pays, ces organismes ont pour mission (en association avec les organismes compétents établis au niveau des États et des Territoires) d'élaborer et d'appliquer des plans et des stratégies d'investissement pour la gestion des ressources naturelles dans leur région (chapitre 2), ainsi que de mettre en œuvre le Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau (NAP) (chapitre 5).

Les *plans régionaux de gestion des ressources naturelles* comportent des objectifs précis, mesurables et assortis d'échéances qui se rapportent à l'état des ressources naturelles. Ils reposent sur une évaluation de facteurs environnementaux, sociaux et économiques. En mai 2006, 54 régions étaient dotées à la fois d'un plan régional agréé (par le gouvernement fédéral et par celui de l'État ou du Territoire concerné) et d'une stratégie d'investissement approuvée faisant apparaître les activités à entreprendre à l'appui des objectifs de gestion des ressources naturelles. Une autre région disposait d'un « plan d'orientation stratégique » et d'une stratégie d'investissement qui avaient été approuvés. La prise en compte des questions liées à la biodiversité dans ces plans reste parcellaire. Les plans et stratégies d'investissement pour la gestion des ressources naturelles sont des instruments nouveaux qui doivent encore s'intégrer dans le dispositif institutionnel existant; il reste en particulier à mettre pleinement à profit les possibilités de synergies avec l'aménagement local et les plans biorégionaux⁵.

Pour faire en sorte que les plans de gestion des ressources naturelles soient en phase avec les objectifs nationaux, ils doivent être structurés de façon à s'insérer dans le *Cadre national relatif aux normes et objectifs de gestion des ressources naturelles* (NRMCC, 2002a). Ce cadre encourage une gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité à l'échelle des paysages. Tous les accords bilatéraux passés entre la Fédération et les États/Territoires reposent sur les dix objectifs énoncés dans le cadre qui ont trait à la « situation des ressources » et sur les trois autres qui ont trait aux « mesures de gestion ». À terme, les résultats obtenus seront mesurés au moyen d'une série d'indicateurs nationaux, lesquels restaient encore à élaborer à la mi-2006.

D'après une récente évaluation des retombées des investissements régionaux sur le plan de la biodiversité (Griffin, 2006), le *modèle régional fonctionne en matière de conservation de la biodiversité*, car il assure une orientation stratégique solide; il concilie bien les priorités nationales et régionales; il accentue la participation des

principaux intéressés et l'engagement des collectivités; il permet d'accroître et de mieux cibler l'investissement global; et il renforce l'intégration.

2. Situation actuelle et menaces

L'Australie figure parmi les 17 *pays de « mégadiversité »* de la planète, et elle est avec les États-Unis et le Mexique l'un des rares pays membres de l'OCDE à posséder ce statut. Elle abrite pas moins de 10 % de la biodiversité mondiale, dont 80 % d'espèces indigènes (WWF, 2006). L'Australie est aussi le plus aride des continents habités⁶ et connaît de fortes variations des précipitations d'une année sur l'autre.

La *végétation qui existait avant l'arrivée des Européens* a été conservée à environ 87 %, mais tous les types de végétation n'ont pas été touchés de la même façon par le défrichement (tableau 3.3). Un peu plus d'un quart des forêts et formations boisées naturelles ont été défrichées, principalement dans la région qualifiée aujourd'hui de « zone d'utilisation intensive des terres ». Les herbages à spinifex (le type de végétation pré-européenne le plus répandu, présent sur environ 23 % des terres émergées) subsistent pour la plupart, encore que leur état se soit peut-être dégradé sous l'effet du pacage et d'autres pressions. Environ 87 % des landes et des forêts basses et formations arbustives (type de végétation moins courant avant l'arrivée des Européens) ont été préservées. Par ailleurs, deux tiers des forêts ombrophiles et forêts de lianes subsistent.

S'agissant des *habitats aquatiques*, depuis l'arrivée des Européens, la modification des régimes d'écoulement a entraîné la disparition de 90 % des zones humides des plaines d'inondation du bassin Murray-Darling, de 50 % des zones humides côtières de Nouvelle-Galles du Sud et de 75 % des zones humides de la plaine côtière de Swan (dans le sud-ouest de l'Australie-Occidentale) (Arthington, 2002). Selon l'indice biotique (macro-invertébrés), l'état du biote est satisfaisant sur plus de deux tiers de la longueur des cours d'eau évalués (48 793 km); en revanche, dans le dernier tiers (21 909 km), on constate qu'entre 20 % et 100 % des différents types d'invertébrés aquatiques qui devraient être présents ont disparu (tableau 2.6). Les eaux estuariennes et côtières sont pour beaucoup en bon état, mais des problèmes sont observés dans les zones aménagées (chapitre 2).

Dans une grande partie du pays, le défrichement, le surpâturage, les plantes nuisibles exotiques, les animaux retournés à l'état sauvage et la modification du régime des feux figurent parmi les principales *menaces qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes*. Ces menaces sont extrêmement répandues (Sattler et Creighton, 2002). Dans les régions du sud et de l'est de l'Australie, qui ont été

Tableau 3.3 **Superficie restante des types de végétation présents avant 1750 et proportion à l'intérieur de réserves, début des années 2000^a**

Grands groupes de végétation	Superficie restante (km ²)	Superficie à l'intérieur de réserves (km ²)	Part de la superficie restante à l'intérieur de réserves (%)
Forêts ombrophiles et forêts de lianes	35 200	19 149	54.4
Forêts claires hautes d'eucalyptus	35 344	11 876	33.6
Forêts claires d'eucalyptus	272 121	61 771	22.7
Forêts claires basses d'eucalyptus	3 952	1 387	35.1
Formations boisées d'eucalyptus	892 920	72 327	8.1
Forêts et formations boisées d'acacias	408 632	35 960	8.8
Forêts et formations boisées de <i>Callitris</i>	32 296	1 970	6.1
Forêts et formations boisées de <i>Casuarina</i>	149 262	27 613	18.5
Forêts de <i>Malaleuca</i>	99 561	10 056	10.1
Autres forêts et formations boisées	72 414	7 169	9.9
Formations boisées claires d'eucalyptus	458 905	28 452	6.2
Herbages/formations boisées à eucalyptus tropical	112 481	14 398	12.8
Formations boisées claires d'acacias	314 040	23 867	7.6
Formations boisées et arbustives de type <i>mallee</i>	271 529	99 923	36.8
Forêts denses basses et formations arbustives denses hautes	16 278	4 965	30.5
Formations arbustives d'acacias	851 274	85 127	10.0
Autres formations arbustives	123 464	23 088	18.7
Lande	8 071	3 559	44.1
Steppes à tussock	525 888	15 777	3.0
Herbages à spinifex	1 367 973	135 429	9.9
Autres prairies, herbages, cariçaias et jonchaies	64 810	11 147	17.2
Formations arbustives et steppes à <i>Chenopodiaceae</i> , <i>Sarcocornia quinqueflora</i> et plantes herbacées	436 801	55 037	12.6
Mangroves	9 325	3 087	33.1
Total	6 562 541	753 133	11.5

a) Sauf en ce qui concerne la Nouvelle-Galles du Sud, pour laquelle la plupart des données portent sur 1997.

Source : Ministère de l'Environnement et du Patrimoine.

largement modifiées par l'homme, ce sont le morcellement des zones rélictuelles, l'augmentation de la salinité, l'acidité des sols et la collecte de bois de feu qui mettent en péril la biodiversité. Ainsi, depuis 20 ans, près d'une trentaine de mammifères et d'espèces d'oiseaux ont vu leurs effectifs diminuer dans les régions agricoles, surtout dans celles qui ont été soumises au défrichement ou à un pâturage excessif. Avant d'être largement interdit en 2004, le défrichement de la végétation indigène dans l'est du pays – facteur de salinisation potentiel – était considéré comme la plus grave

Encadré 3.1 Changement climatique et biodiversité

En 2001, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a estimé dans son troisième rapport d'évaluation que la fragile biodiversité de l'Australie serait vulnérable face aux changements de température et de précipitations prévus au cours des 100 prochaines années. La réaction des différents écosystèmes et espèces à l'effet conjugué des changements climatiques à venir demeure très incertaine. Cependant, les scientifiques sont désormais largement d'accord sur les types d'*impacts prévisibles sur les espèces et les écosystèmes*. En outre, la liste des modifications attestées qui confortent les prévisions d'évolution du climat ne cesse de s'allonger. Ainsi :

- plusieurs espèces sont jugées menacées, dont l'opossum nain des montagnes, une espèce en péril qui pourrait voir disparaître la totalité de son habitat alpin en cas d'augmentation de la température annuelle moyenne de seulement 1 °C ;
- la hausse des températures des océans fait peser sur les récifs des risques de *blanchiment des coraux*, un phénomène qui survient lorsque les températures de l'eau dépassent les moyennes à long terme de 1.5 à 2 °C. Lorsque ce seuil est franchi, le corail expulse ses algues symbiotiques qui lui donnent sa couleur, laissant apparaître son squelette blanc. Si les températures supérieures à la normale persistent pendant plusieurs semaines, le corail peut mourir. Les récifs dont une majorité de coraux sont morts n'offrent plus d'habitat aux espèces animales et végétales qui sont tributaires de leur bonne santé, et c'est alors une biodiversité non négligeable qui disparaît. L'Australie a connu en 1998 et 2002 des phénomènes de blanchiment de grande ampleur qui ont largement perturbé l'ensemble des écosystèmes des récifs. Même si elle n'a pas été autant touchée que d'autres pays, chaque épisode a gravement endommagé une petite partie de ses récifs. Par exemple, le blanchiment provoqué en 2002 la mort de 70 à 90 % des coraux des récifs autour de Bowen, et une mortalité comparable a été constatée en 2002 dans la mer de Corail et en 1998 à Scott Reef, au large de la côte nord d'Australie-Occidentale.

L'existence d'un problème lié à l'impact potentiel du changement climatique sur la biodiversité de l'Australie a été reconnue en 2001 dans les Objectifs et cibles nationaux de conservation de la biodiversité, qui prévoyaient l'élaboration, pour 2003, d'un *plan d'action* afin de cerner et de traiter cet impact. En 2004, le Conseil ministériel de la gestion des ressources naturelles (NRMCC) a adopté le Plan national d'action relatif à la biodiversité et au changement climatique 2004-07, qui vise à coordonner les activités de tous les États et Territoires australiens en la matière, en vue à la fois d'améliorer la connaissance du problème et de concevoir des programmes d'adaptation.

L'approche retenue prévoit de promouvoir la conservation *in situ* des espèces et communautés écologiques pour faciliter leur adaptation naturelle, plutôt que de recourir à des interventions coûteuses comme la translocation et l'élevage en captivité. Il s'agira notamment de favoriser la connectivité écologique pour faciliter la migration (corridors) et l'expansion des espèces, de protéger les refuges et de créer des zones de gestion spéciale autour d'habitats importants. En 2007, le gouvernement fédéral a créé le *Centre australien pour l'adaptation au changement climatique*, dont les activités seront axées notamment sur le changement climatique et la biodiversité.

Source : NRMCC, ABS.

menace. La salinité des terres arides, qui est une forme de dégradation des sols, touche ou risque de toucher 0.74 % du territoire australien (soit quelque 57 000 km²). Il est de plus en plus admis que le changement climatique constitue une menace supplémentaire (encadré 3.1). En ce qui concerne les écosystèmes dulcicoles, les excédents d'éléments nutritifs, les sédiments et la salinité nuisent à la santé des cours d'eau. Les prélèvements d'eau à usage humain et les autres activités qui ont pour effet de modifier les débits constituent des menaces non négligeables pour les espèces aquatiques. En outre, les barrages et les déversoirs entravent la migration des espèces de poissons indigènes. Les mesures techniques de lutte contre les crues, telles que l'élimination des obstacles à l'écoulement⁷, ont également réduit la biodiversité dulcicole. Les éléments nutritifs, les sédiments et les autres types de polluants d'origine terrestre qui se déversent avec l'eau des fleuves dans les estuaires et les eaux côtières ont un effet préjudiciable sur le biote marin et les récifs coralliens (chapitre 2).

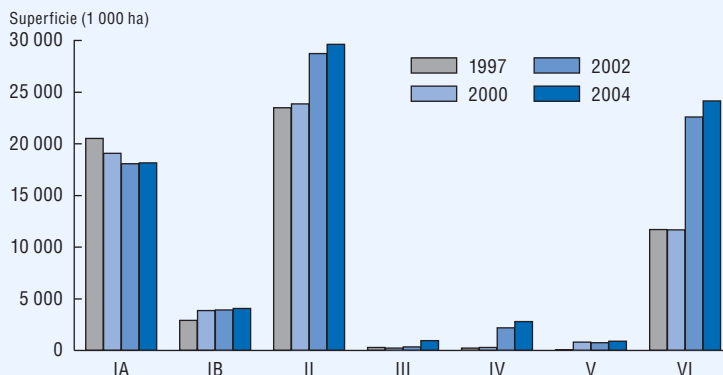
3. Progrès en matière de protection des espaces

Durant la période examinée, l'Australie a conçu et adopté un *cadre biogéographique en vue de gérer la biodiversité à l'échelle nationale*, atteignant ainsi l'un des objectifs de la stratégie pour la biodiversité de 1996. En l'occurrence, la Régionalisation biogéographique provisoire de l'Australie (IBRA) divise le continent en 85 biorégions et 404 sous-régions sur la base des principales caractéristiques géomorphologiques. C'est à l'échelle de ces biorégions et sous-régions que sont évalués et notifiés l'état des écosystèmes naturels et leur protection dans le cadre du réseau de réserves nationales, et c'est sur elles aussi que s'appuie le cadre de surveillance et d'évaluation des programmes de gestion des ressources naturelles de l'Australie.

3.1 Aires protégées terrestres

Durant la période étudiée, l'Australie a réalisé des *progrès impressionnants pour ce qui est de l'extension de la superficie des écosystèmes officiellement protégés*. Les aires protégées terrestres ont vu leur superficie totale s'accroître de 35 % entre 1997 et 2004 pour atteindre 808 951 km² (soit 10.5 % du territoire national, un pourcentage légèrement supérieur à celui préconisé par l'UICN). Qui plus est, 69 % des aires protégées entrent dans l'une des catégories de I à IV de l'UICN (figure 3.1). Dans 91 des 404 sous-régions de la classification IBRA, les réserves de conservation couvrent plus de 10 % du territoire. Parmi les aires protégées figurent 15 sites inscrits au Patrimoine mondial⁸.

Figure 3.1 **Superficie des zones protégées terrestres australiennes, par catégorie de gestion UICN^a, 1997-2004**



- a) IA: Réserves naturelles intégrales, aires protégées gérées principalement à des fins scientifiques;
 IB: Zones de nature sauvage, gérées principalement pour la protection des ressources sauvages;
 II: Parcs nationaux, gérés principalement pour protéger les écosystèmes et à des fins récréatives;
 III: Monuments naturels, gérés principalement pour préserver des éléments naturels spécifiques;
 IV: Aires de gestion des habitats/espèces, gérées principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion;
 V: Paysages terrestres/marins protégés, gérés principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives;
 VI: Aires protégées de ressources naturelles gérées, gérées principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

Source : Collaborative Australian Protected Areas Database.

Autre objectif de la stratégie nationale pour la biodiversité, la mise en place, en 1997, du programme relatif au *Réseau national de réserves* (NRS) a été importante pour la définition de priorités en matière d'acquisition d'aires protégées. Fédération, États, Territoires, ONG et propriétaires fonciers autochtones participent tous au programme NRS qui encourage une approche stratégique (fondée sur la classification IBRA) de la conservation de la biodiversité sur l'ensemble du paysage, quels que soient les propriétaires des terres. Le programme NRS permet de cofinancer par des fonds du NHT i) 50 % du coût des acquisitions foncières réalisées par les organismes de conservation des États et Territoires, et ii) 66 % du coût des acquisitions foncières effectuées par des associations locales et des ONG de protection de la nature en vue de la création volontaire d'aires protégées sur des terres privées. Une évaluation des avancées intervenues durant la deuxième période quinquennale (2002/2003-2006/2007) était en cours en 2006.

En 2002, deux tiers des *types d'écosystèmes* australiens étaient représentés dans des parcs nationaux et des réserves officielles, et 5 % supplémentaires étaient représentés à l'intérieur d'autres aires protégées et sur des terres privées faisant l'objet de conventions (Sattler et Creighton, 2002). Néanmoins, le degré de protection dont bénéficient différents types de végétation dans le cadre des réserves varie considérablement (tableau 3.3). L'examen de la classification IBRA révèle un certain nombre de lacunes. Ainsi, dans 42 biorégions sur 85, la priorité devrait revenir à de nouvelles mesures de mise en réserve pour faire en sorte que l'Australie soit dotée d'un réseau d'aires protégées exhaustif, adéquat et représentatif⁹; environ 1 500 écosystèmes mal conservés (et bien souvent menacés) ont été identifiés et devraient être au centre de nouvelles mises en réserve; dans 57 sous-régions situées dans la zone d'utilisation intensive des terres, il reste moins de 30 % de la végétation, et dans 88 sous-régions, les zones rélictuelles ne sont guère reliées entre elles, si bien que les possibilités d'établir un réseau d'aires protégées exhaustif, adéquat et représentatif s'amenuisent rapidement; dans 175 sous-régions, les réserves de conservation couvrent moins de 2 % du territoire, et dans 33 de ces sous-régions, il reste moins de 30 % de la végétation indigène.

Les *objectifs* de l'Australie en matière d'aires protégées¹⁰ ont évolué durant la période étudiée et ont été peu à peu précisés. Quoiqu'elles remontent à 2002, les conclusions de l'Évaluation de la biodiversité terrestre en Australie laissent supposer que le pays n'aurait pas atteint l'objectif qui prévoyait de protéger à l'horizon 2005 un échantillon représentatif de chaque biorégion, que ce soit dans le cadre du Réseau national de réserves, dans celui du réseau d'aires protégées sur les terres autochtones ou au travers des accords de conservation visant des terres privées. La même évaluation a constaté que des exemplaires de 67 % des écosystèmes régionaux conservés étaient protégés en 2002, un chiffre à rapprocher de l'objectif qui prévoit de protéger par le biais du NRS des exemplaires d'au moins 80 % des écosystèmes de chaque biorégion de l'IBRA à l'horizon 2010-15¹¹. Pour combler cet écart de 13 %, la protection devra être étendue à une superficie estimée à 220 000 km² d'ici à 2010-15 (WWF, 2006).

Le programme NRS a été doté d'un budget de 85 millions AUD au cours des cinq premières années. En revanche, durant la dernière partie de la période examinée, les *financements affectés aux acquisitions foncières du NRS* par le NHT se sont *amenuisés* pour ne plus représenter que 2.99 millions AUD en 2003-04 et 3.87 millions AUD en 2004-05. Pourtant, d'après un rapport remis en 2002 au Conseil de la science, de la technique et de l'innovation auprès du Premier ministre, le NRS représente l'un des investissements les plus efficaces par rapport au coût que peuvent réaliser les pouvoirs publics pour préserver la biodiversité en Australie. Il ressort aussi de ce rapport qu'un investissement de 300 à 400 millions AUD

permettrait d'atteindre l'objectif fixé pour le NRS à l'horizon 2010-15, ainsi que de sauvegarder ce faisant de nombreuses espèces indigènes et de produire des avantages accessoires évalués à 2 000 millions AUD (PMSEIC, 2002).

Les *collectivités locales* ont également accès aux financements destinés au NRS (et certains conseils ont créé des aires protégées), mais par manque de sensibilisation, elles n'ont pas, pour l'instant, profité pleinement des possibilités offertes par le programme. En outre, elles pourraient jouer un rôle bien plus important à l'appui de l'établissement d'aires protégées sur des terres privées en recourant à différents moyens : versement de primes aux propriétaires fonciers, application de taux différenciés (impôts locaux) aux terres soumises à une convention, et conclusion de conventions ou d'accords de gestion avec les propriétaires fonciers. Le programme NRS prévoit le financement de programmes de sensibilisation au niveau local, ainsi que de projets de création ou d'acquisition d'aires privées protégées (y compris par des conventions) et de réseaux d'aires privées protégées.

Gestion des réserves et parcs nationaux

Les États et Territoires gèrent la grande majorité des parcs australiens. La Fédération est directement responsable de six parcs terrestres¹² et de 13 aires marines protégées. Parmi les parcs et réserves (généralement de moindre envergure) du NRS qui sont gérés par des États (Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Australie-Occidentale, Tasmanie), nombreux sont ceux pour lesquels aucun *plan de gestion* n'a encore été défini (Griffin, 2004). Les autres font l'objet de plans qui ont été élaborés à l'issue de consultations publiques, et qui prévoient notamment des dispositions pour gérer l'impact des visiteurs et des règles régissant les activités commerciales à l'intérieur du parc.

Les gouvernements australiens ont adopté différentes approches en matière de *financement de la gestion des parcs* (encadré 3.2). On ignore dans quelle mesure les dépenses consacrées au fonctionnement des parcs et réserves ont suivi le rythme de progression de la superficie protégée durant la période étudiée. En 2004-05, le budget dont disposait Parcs Australie pour la gestion des parcs et réserves était grosso modo le même qu'en 1998-99. Le Sénat australien devait publier à la fin 2006 un rapport répondant à une enquête sur les parcs nationaux, zones de conservation et aires marines protégées du pays, et notamment à la question de savoir si les ressources fournies par les gouvernements sont suffisantes pour atteindre les objectifs et respecter les obligations en matière de gestion.

Encadré 3.2 Financement de la gestion des parcs

Les autorités chargées des parcs australiens tirent leurs *ressources* principalement de crédits budgétaires, mais les États et Territoires disposent également d'autres sources de revenus. Ainsi, en Nouvelle-Galles du Sud, les droits perçus auprès des visiteurs et des campeurs ont rapporté 17.2 millions AUD en 2005-06, ce qui équivaut à près de 6 % des dépenses consacrées aux parcs par le Service des parcs nationaux et de la nature de l'État. Ces droits ne sont pas appliqués de façon uniforme :

- parfois, des droits d'entrée sont perçus seulement dans les parcs les plus fréquentés; c'est le cas, par exemple, dans 44 des 670 parcs et réserves de Nouvelle-Galles du Sud. Dans certains États, le paiement des droits d'entrée dans les sites éloignés se fait parfois au moyen de *systèmes d'auto-inscription* (qui en appellent à l'honnêteté des visiteurs ou fonctionnent selon le principe des horodateurs de stationnement, par exemple) ;
- l'organisme fédéral chargé des parcs, Parcs Australie, gère trois parcs qui attirent un grand nombre de visiteurs : Booderee (420 000 visiteurs par an), Kakadu (165 300) et Uluru-Kata-Tjuta (348 500). Les parcs de Booderee et d'Uluru-Kata-Tjuta font payer un *droit d'entrée*, ce qui n'est plus le cas du parc de Kakadu depuis 2004 ;
- les forfaits journaliers sont souvent perçus par voiture ou par motocyclette (autour de 10-15 AUD) et non en fonction du nombre de visiteurs. Il existe aussi des abonnements annuels qui permettent un accès illimité à l'ensemble des parcs et réserves d'un État (environ 50-80 AUD) ;
- les visiteurs du Parc marin de la Grande Barrière de corail acquittent une *redevance de gestion de l'environnement*, qui est perçue par les entreprises de services touristiques (organisateur d'excursions en bateau, etc.) et reversée à l'autorité chargée des parcs.

Parcs Victoria, en revanche, a tiré en 2004-05 pas moins de 43 % de ses revenus (qui se sont élevés au total à 137 millions AUD) d'une « *redevance au profit des parcs* ». Cette redevance annuelle frappe les immeubles résidentiels et commerciaux du grand Melbourne et finance l'aménagement et la gestion d'un réseau régional de parcs, jardins, sentiers, voies navigables, baies et autres éléments possédant une valeur récréative ou une valeur de conservation significative. Son montant est ajouté à la facture d'eau et d'assainissement depuis 1958. Il est calculé en fonction de la valeur annuelle nette des propriétés, mais la majorité des assujettis acquittent seulement le montant minimum, soit un peu plus de 50 AUD. Un système comparable est en place dans le Queensland.

Source : Sites Internet du gouvernement fédéral.

3.2 Forêts

Les forêts australiennes couvrent une superficie totale de 1 640 000 km² et sont constituées à 13 % de forêts protégées. La Déclaration sur la politique forestière nationale de 1992 a encouragé la prise en compte des *objectifs relatifs à la biodiversité dans la gestion des forêts naturelles australiennes*, par l'intermédiaire d'accords forestiers régionaux (RFA). Ces accords s'appliquent dans les régions où l'exploitation commerciale du bois d'œuvre fait partie des principaux usages de la forêt naturelle. Ils établissent un cadre à long terme (20 ans) censé permettre à tous les gouvernements australiens d'atteindre leurs objectifs en matière de conservation des forêts et dans les domaines social, environnemental et industriel. Grâce aux RFA, la superficie des forêts classées a augmenté d'environ 39 % depuis 1992 dans les régions concernées. Dix accords de ce type sont aujourd'hui en vigueur dans quatre États : Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Australie-Occidentale et Tasmanie. Ils couvrent une superficie cumulée de 232 000 km², soit 14 % environ des forêts du pays (DAFF, 2007). Avec le concours du NHT, les réserves privées et corridors écologiques ont été développés récemment dans le cadre des RFA et des plans de bassin, ce qui aura un effet bénéfique sur la biodiversité forestière à l'échelle des bassins et des régions. Conclu en mai 2005 en complément du RFA tasman de 1997, l'Accord forestier tasman renforce le dispositif de préservation de l'exceptionnelle biodiversité endémique de la Tasmanie grâce à une série de nouvelles réserves.

La Déclaration sur la politique forestière nationale de 1992 énonce 11 buts nationaux, dont la poursuite doit s'inscrire dans un « cadre de planification à assise régionale intégrant objectifs environnementaux et commerciaux afin que, dans toute la mesure du possible, il soit tenu compte de l'ensemble des valeurs liées à la forêt ». Dans la plupart des États, les pratiques forestières sont désormais régies par des codes de bonne conduite qui prennent en considération les objectifs et impératifs environnementaux. Cependant, ces évolutions interviennent dans un contexte marqué par l'augmentation de 60 % de la superficie des *plantations forestières* en Australie entre 1995 et 2004, conséquence d'une politique visant tout à la fois à accroître les plantations sur les terres ayant été défrichées dans le passé et à réduire l'exploitation des forêts naturelles. D'aucuns continuent de s'inquiéter de ce que les questions de durabilité ne seraient pas suffisamment prises en compte dans la planification forestière et évoquent notamment l'impact des plantations forestières sur l'utilisation d'eau et sur la biodiversité, ainsi que l'intégration des politiques forestières et des politiques de l'eau, qui ne serait peut-être pas adéquate. Qu'elles soient composées d'essences indigènes ou exotiques, les plantations forment des écosystèmes très simplifiés par rapport aux forêts naturelles (le nombre d'espèces végétales et animales y est réduit). Certains se sont interrogés sur le degré de prise en compte des aspects environnementaux dans le Système australien de certification des forêts

(AFCS) (Australian Conservation Foundation, 2005a). Des intérêts environnementaux, économiques et sociaux étaient représentés lors de l'élaboration du Système, qui a été reconnu par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Dans le sud-est de la Nouvelle-Galles du Sud et dans d'autres régions, des interrogations subsistent à propos de l'ampleur des subventions implicites au secteur que représentent les exonérations d'impôts locaux, la construction de routes, d'installations portuaires et d'autres infrastructures, ainsi que les primes d'équipement et de formation (Australian Conservation Foundation, 2005b)¹³. Les allègements au titre de l'impôt sur le revenu peuvent également jouer un rôle dans l'exploitation forestière commerciale.

3.3 Zones humides

L'Australie a recensé 4 700 zones humides d'importance régionale. La Base de données des zones humides d'Australie répertorie *904 zones humides d'importance nationale et internationale*, d'une superficie cumulée de 579 043 km² (zones humides marines et côtières comprises). Les sites Ramsar sont au nombre de 64 et couvrent au total 73 715 km² (soit *grosso modo* la superficie de la Belgique et des Pays-Bas combinés); 15 de ces sites (soit 22 214 km²) ont été désignés durant la période 1998-2005¹⁴.

L'état des zones humides d'importance nationale est généralement bon, en particulier dans le nord de l'Australie, où des zones humides ont été jugées quasiment intactes après évaluation dans plusieurs sous-régions. La situation est moins favorable dans le sud de l'Australie; dans les sous-régions évaluées, des interventions significatives sont nécessaires pour remettre en état 28 % des zones humides. Les zones riveraines, notamment, sont souvent en moins bon état que les zones humides dans leur ensemble. Dans les parties méridionale et orientale du pays, les zones riveraines ont été jugées dégradées (c'est-à-dire peu susceptibles de retrouver un état normal à moyen terme) dans 31 % des sous-régions évaluées, et leur remise en état exige des mesures de gestion significatives dans 38 % des sous-régions évaluées (Sattler et Creighton, 2002).

Durant la période étudiée, les différents échelons administratifs ont pris toute une série de *mesures de protection des zones humides*. On peut citer les politiques relatives aux zones humides adoptées par certains États et Territoires¹⁵ et la Politique fédérale pour les zones humides de 1997 (tableau 3.1); les ressources financières débloquées au titre du Programme national pour les zones humides, dans le cadre de la première phase du NHT; le rôle accru joué par les organismes régionaux de gestion des ressources naturelles, conjointement avec les associations locales, dans la protection des zones humides, y compris au travers de l'exécution de projets de

remise en état et de conservation avec le concours du programme Rivercare du NHT; les efforts entrepris, dans le cadre de l'Initiative nationale sur l'eau et de l'Initiative « The Living Murray », pour fixer des débits écologiques et mettre fin à la surexploitation des ressources en eau dans certains bassins (encadré 2.1); et la protection des zones humides désignées sites Ramsar en vertu de la loi EPBC. Jusqu'ici, des plans de gestion ou projets de plan ont été mis en place pour 55 des 64 zones humides d'importance internationale désignées en Australie en vertu de la Convention de Ramsar. Tous ne sont cependant pas activement mis en œuvre. Un examen/audit est en cours sur la gestion des sites Ramsar australiens, et notamment sur leurs plans de gestion. Par ailleurs, des ONG, des groupes autochtones et le secteur des entreprises interviennent dans l'exécution de projets de conservation et de remise en état de zones humides (comme, par exemple, le partenariat « Revive Our Wetlands » entre la société BHP Billiton et l'organisation Conservation Volunteers Australia).

La mise en œuvre de toutes ces mesures et la remise en état des zones humides dégradées continueront de poser *des difficultés pendant encore quelque temps*. Quelque 230 zones humides d'importance nationale sont soumises à une ou plusieurs formes de pressions : détournement de l'eau, régulation du débit des cours d'eau, modification du régime des inondations à la suite du défrichement de terres pour y pratiquer l'horticulture ou l'agriculture mixte, abaissement de la nappe aquifère et intrusion d'eau salée, etc. Si les tendances actuelles persistent, on prévoit que le nombre de zones humides d'importance nationale touchées par la salinisation passera de 80 aujourd'hui à 130 en 2050. De nombreuses zones humides connaissent donc une évolution de leur état qui ne va pas dans le bon sens : cela concerne notamment des zones humides d'importance nationale dans 38 % des sous-régions évaluées, et des zones riveraines dans 73 % des sous-régions évaluées (Sattler et Creighton, 2002).

3.4 Aires marines protégées

Alors que la création d'*aires marines protégées* se heurte à des difficultés politiques dans la plupart des pays, l'Australie a réussi à étendre la superficie des siennes de 100 % durant la période étudiée. Cette superficie devrait normalement dépasser 930 millions d'hectares à la fin 2007, ce qui représente environ 10 % des eaux maritimes sous juridiction australienne (sans compter le Territoire antarctique australien). Le dernier rapport national sur l'étendue des aires marines protégées de l'Australie a été établi en 2004 (tableau 3.4). La Fédération, les États et le Territoire du Nord ont élaboré conjointement le Réseau représentatif national d'aires marines protégées (NRSMPA), avec l'ambition d'en faire un réseau exhaustif, adéquat et

représentatif. Le gouvernement fédéral met actuellement en place un réseau des aires marines protégées qui couvre l'ensemble des eaux australiennes. De nouvelles aires étendues devraient être désignées en 2008.

Parmi les *zones marines qui ont été protégées durant la période examinée*, il y a, par exemple, la zone intertidale située entre le littoral continental du Queensland et le Parc marin de la Grande Barrière de corail, qui constitue depuis 2004 un parc marin côtier. En 2002, le Victoria a adopté une législation qui fait de 5.3 % des eaux maritimes de l'État des parcs nationaux marins, ce qui leur assure le plus fort degré de protection possible. En mai 2006, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de désigner 225 766 km² supplémentaires dans 13 aires marines protégées au large des côtes du sud-est de l'Australie.

Si beaucoup d'aires marines protégées sont situées à l'écart et donc peu visitées, tel n'est pas le cas du Parc marin de la Grande Barrière de corail, qui reçoit chaque année quelque 1.9 million de *visiteurs*. Avec 5.1 milliards AUD de chiffre d'affaires par an, le tourisme est la première activité économique de la région de la Grande Barrière. Le secteur du tourisme lié à la mer contribue grandement à l'économie locale et nationale. Dans les aires marines protégées gérées par la Fédération,

Tableau 3.4 Aires marines protégées au niveau national, par catégorie de gestion de l'UICN, 2004

Catégorie	Nombre de réserves	Nombre de zones de gestion ^a	Superficie (ha) ^b
IA	18	19	14 674 788
IB	2	2	202
II	43	49	15 062 242
III	9	9	345
IV	99	109	17 347 773
Total I-IV	171	188	47 085 350
V	0	0	0
VI	29	35	24 715 160
Total V-VI	29	35	24 715 160

a) Une aire protégée marine peut comporter plusieurs zones de gestion. Chaque aire protégée est classée dans une catégorie de gestion de l'UICN en fonction de la catégorie de la zone de gestion principale. Les superficies indiquées reposent sur les superficies calculées des zones de gestion.

b) Le cumul des superficies par catégorie de gestion est supérieur à la superficie totale (64 803 076 ha), car certaines aires sont comptabilisées deux fois.

Source : Base de données conjointe sur les aires protégées d'Australie.

L'impact des visiteurs est évalué au moyen de vastes études sur la biodiversité et l'abondance, qui sont menées tous les deux ou trois ans dans les réserves où le nombre de visiteurs dépasse un certain seuil.

4. Progrès en matière de protection des espèces

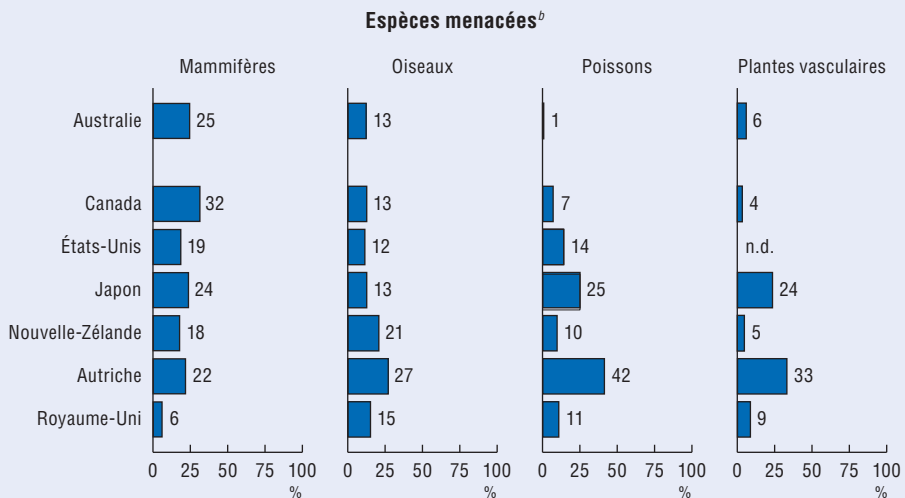
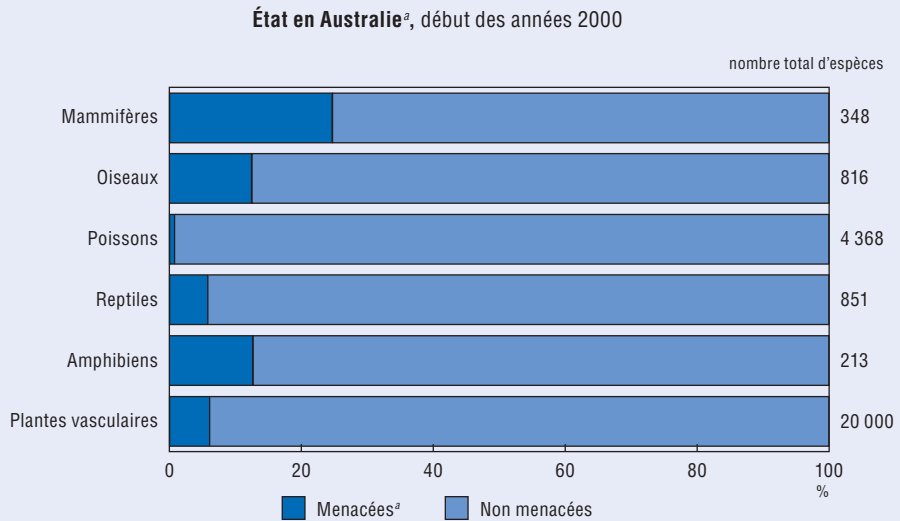
Beaucoup d'espèces endémiques australiennes étant encore inconnues, le manque de connaissances de base sur ces espèces et sur leur *état de conservation* demeure un important obstacle à la protection de la biodiversité du pays. Il n'est pas facile d'apprécier l'évolution de la biodiversité sur de courtes périodes, et les listes actualisées d'espèces menacées traduisent d'ordinaire l'amélioration des connaissances bien plus que de véritables tendances. Aussi l'évaluation de l'état de conservation des éléments de la biodiversité terrestre qui a été réalisée en 2001 reste-t-elle valable : d'après elle, quelque 8 % des plantes supérieures, 14 % des oiseaux, 23 % des marsupiaux, 8 % des reptiliens et 18 % des amphibiens d'Australie sont éteints, menacés d'extinction ou vulnérables au niveau national (figure 3.2). L'état de conservation de nombreux groupes d'invertébrés et plantes non vasculaires suscite également de sérieuses inquiétudes, étant donné la destruction ou la modification de leur habitat (Williams, 2001).

Soixante espèces d'Australie sont inscrites sur la *Liste rouge des espèces menacées 2006 établie par l'UICN*; parmi elles, six sont jugées en danger critique d'extinction, 12 en danger et 13 vulnérables. D'après la plus récente liste des plantes menacées de l'UICN, 2 245 plantes vasculaires répertoriées sur 15 638 (soit 14.4 %) sont menacées (Walter et Gillett, 1998). En ce qui concerne la faune, la loi EPBC s'appuie sur des critères beaucoup plus larges que la Liste rouge de l'UICN, puisqu'elle recense pas moins de 380 espèces menacées. En revanche, s'agissant des plantes, elle ne retient que 1 303 espèces menacées, soit nettement moins que l'UICN (tableau 3.5).

Évolution de l'état de conservation des espèces

L'état de conservation évolue positivement pour certaines espèces d'Australie¹⁶ et négativement pour d'autres, mais *les tendances défavorables sont les plus nombreuses*. Sur les 60 espèces australiennes inscrites sur la Liste rouge de l'UICN, 25 ont connu une dégradation de leur état de conservation, et pour 12 autres, on n'est pas sûr de l'évolution. L'état de trois espèces (toutes des oiseaux vulnérables) s'est amélioré, et celui de trois autres (un oiseau en danger, un oiseau vulnérable et un gastéropode vulnérable) est resté stable¹⁷ (UICN, 2006). L'Audit national des ressources foncières et hydriques de 2002 a constaté que les populations d'oiseaux menacés étaient en diminution dans 240 sous-régions sur 384, et que celles de

Figure 3.2 Faune et flore



a) Mammifères : y compris les monotrèmes et les marsupiaux; oiseaux : données estimées; les espèces menacées de plantes vasculaires se réfèrent aux espèces menacées pour toutes les plantes.

b) Espèces « gravement en danger », « en danger » et « vulnérables » selon la classification UICN en % des espèces connues.

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

Tableau 3.5 Nombre d'espèces classées en vertu de la loi EPBC, 2004

	Éteintes	En danger critique d'extinction	En danger	Vulnérables
Communautés écologiques	0	3	28	1
Grenouilles	4	0	15	12
Oiseaux	23	5	37	64
Mammifères	27	2	34	52
Poissons	1	2	16	20
Reptiles	0	1	11	38
Invertébrés	0	4	5	6
Plantes	61	57	509	676
Total	116	71	627	868

Source : Ministère de l'Environnement et du Patrimoine.

mammifères menacés étaient en diminution rapide dans 20 sous-régions et en diminution dans 174 autres (Sattler et Creighton, 2002).

Plans de rétablissement et d'atténuation des menaces et avis de conservation approuvés

La loi EPBC permet de classer des espèces ou des communautés écologiques comme menacées, ce qui déclenche des mesures correctrices. En l'occurrence, les plans de rétablissement qui sont alors mis en marché précisent les mesures de recherche et de gestion nécessaires pour enrayer le déclin et favoriser le rétablissement des espèces ou communautés écologiques en question. À l'heure actuelle, des plans de rétablissement sont en vigueur ou en préparation pour plus de 840 espèces et communautés écologiques classées sur plus de 1 600, ce qui représente environ 52 % du total. L'accent est mis sur les espèces et communautés écologiques les plus menacées, puisque les plans couvrent 92 % de celles qui sont en danger critique d'extinction et 60 % de celles qui sont en danger. La loi EPBC prévoit aussi le classement des *principaux processus menaçants*, qui débouche sur l'élaboration de plans d'atténuation; jusqu'ici, 18 processus de ce type ont été retenus (tableau 3.6). Près d'une douzaine de plans d'atténuation sont aujourd'hui en vigueur, visant, par exemple, i) la concurrence et la dégradation des terres imputables aux chèvres et lapins sauvages; ii) la prédation par les chats féraux et le renard roux européen; et iii) les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers. Depuis

Tableau 3.6 Processus menaçants, classés comme tels en vertu de la loi EPBC^a

Processus menaçant	Date de classement
Concurrence et dégradation des terres imputables aux chèvres sauvages	16 juillet 2000
Concurrence et dégradation des terres imputables aux lapins sauvages	16 juillet 2000
Dépérissement provoqué par le champignon <i>Phytophthora cinnamomi</i>	16 juillet 2000
Captures accidentelles de tortues de mer dans le cadre de la pêche côtière au chalut à panneaux à l'intérieur des eaux australiennes au nord du 28 parallèle sud	4 avril 2001
Captures accidentelles d'oiseaux de mer dans le cadre de la pêche hauturière à la palangre	16 juillet 2000
Infection des amphibiens par le champignon chytridé à l'origine de la chytridiomycose	23 juillet 2002
Organismes marins vertébrés blessés ou tués par des détritiques marins qu'ils ont ingérés ou dans lesquels ils ont été pris	13 août 2003
Défrichement	4 avril 2001
Érosion de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes à la suite de l'invasion de l'île Christmas (océan Indien) par la fourmi folle jaune (<i>Anoplolepis gracipiles</i>)	12 avril 2005
Érosion de l'habitat climatique provoquée par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre	4 avril 2001
Prédation par des espèces exotiques de rats sur les îles de moins de 1 000 km ² (100 000 ha) situées au large de l'Australie	29 mars 2006
Prédation par les chats féraux	16 juillet 2000
Prédation par le renard roux européen (<i>Vulpes vulpes</i>)	16 juillet 2000
Prédation, dégradation de l'habitat, concurrence et transmission de maladies par les cochons sauvages	6 août 2001
Maladie du bec et des plumes (provoquée par un circovirus) touchant des espèces de psittacidés en danger	4 avril 2001
Effets biologiques exercés par les crapauds buffles (<i>Bufo marinus</i>) notamment les effets mortels en cas d'ingestion de la substance toxique qu'ils sécrètent	12 avril 2005
Diminution de la biodiversité de la faune et de la flore indigènes d'Australie provoquée par la fourmi de feu (<i>Solenopsis invicta</i>), espèce importée	2 avril 2003

a) Loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Source : Loi EPBC.

février 2007, des modifications apportées à la loi EPBC rendent obligatoire la publication d'un avis de conservation approuvé pour chaque espèce ou communauté écologique classée.

Il est trop tôt pour porter une appréciation sur l'efficacité de ces plans de rétablissement et d'atténuation des menaces. Cependant, il apparaît clairement que leur *mise en œuvre effective se révèle difficile*, car il est quasiment impossible de gérer autant de plans à la fois. Une autre méthode est actuellement à l'essai : il s'agit de plans établis pour des régions tout entières et comportant des mesures de rétablissement et d'atténuation des menaces pour l'ensemble des espèces et

communautés écologiques menacées dans les régions visées. Une telle approche faciliterait l'harmonisation des activités des organismes de protection de la nature des États et Territoires et de celles des organismes régionaux de gestion des ressources naturelles. Les modifications de la loi EPBC entrées en vigueur en février 2007 prévoient la mise en place ou l'adoption de plans de rétablissement régionaux.

5. Actions en faveur de la biodiversité sur les terres privées

Outre la protection des réserves naturelles publiques et des espèces menacées, les gouvernements australiens *accordent une importance grandissante à la lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité présente sur les terres privées*, et ils ont adopté dans cette optique des programmes nationaux et une série d'instruments. Le défrichage, le surpâturage, les plantes nuisibles exotiques, les animaux retournés à l'état sauvage et la modification du régime des feux sont des menaces très répandues dans de nombreux paysages du continent. Dans les régions du sud et de l'est de l'Australie, qui ont été largement modifiées par l'homme, ce sont le morcellement des zones rélictuelles, l'urbanisation, l'augmentation de la salinité et la collecte de bois de feu qui mettent en péril la biodiversité (chapitre 6).

5.1 Disparition d'écosystèmes sous l'effet du défrichage

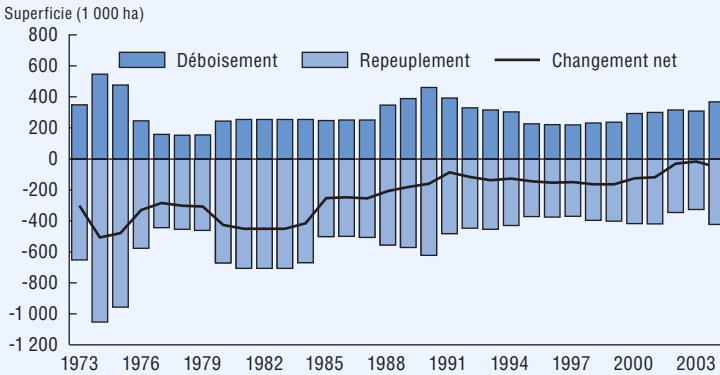
Le *défrichage de la végétation indigène* a longtemps constitué l'une des principales menaces pour les espèces et les écosystèmes¹⁸. Il s'est poursuivi à une échelle significative jusqu'à une date récente dans le nord-est du pays, où quelque 2 480 km² de terres ont été défrichées en 2001 d'après les estimations, dont 70 % environ dans le Queensland (ABS, 2004). Dans le sud de l'Australie, les opérations de défrichage menées dans le passé continuent de se répercuter sur la viabilité des habitats et des populations. En revanche, dans les zones arides et semi-arides de l'intérieur, le couvert végétal naturel a été en grande partie préservé. Le défrichage est la première cause de salinité des terres arides dans les régions sensibles à ce phénomène.

Depuis le début de la présente décennie, tous les États et Territoires australiens ont aligné leurs efforts de protection de la végétation indigène sur les dispositions du *Cadre national de gestion et de surveillance de la végétation indigène d'Australie*. Celui-ci reconnaît l'existence d'un lien étroit entre la conservation de la biodiversité et la viabilité des industries primaires, et il énonce des pratiques de gestion optimales pour protéger la végétation naturelle, ainsi que des critères de suivi des résultats obtenus. Ce cadre a également pour effet de contribuer à la réduction des émissions

nettes de gaz à effet de serre, dans la mesure où la protection et l'accroissement du couvert végétal renforcent les capacités d'absorption de ces gaz existant dans le pays.

Cependant, d'après les résultats d'une enquête menée récemment par la Commission de la productivité¹⁹ sur l'impact des réglementations relatives à la végétation indigène et à la biodiversité, *les restrictions imposées au défrichement de la végétation indigène ont vu leur efficacité amoindrie* par plusieurs facteurs : i) le manque d'objectifs clairement définis; ii) le manque d'incitations en direction des propriétaires fonciers pour qu'ils conservent et entretiennent la végétation naturelle; iii) les coûts supportés par les propriétaires fonciers du fait de la végétation indigène et le fardeau que leur impose le respect des dispositions applicables en la matière; et iv) l'application rigide des objectifs et des orientations à un ensemble de régions qui présentent des caractéristiques différentes (Productivity Commission, 2004). La Commission a préconisé un transfert accru de compétences au niveau régional, ce qui a déjà été réalisé s'agissant de l'entrée en fonction des organismes de gestion des ressources naturelles.

L'accord qui a été conclu en 2004 entre tous les gouvernements australiens et qui prévoit de *mettre fin progressivement à l'ensemble des activités de défrichement à grande échelle* représente une avancée très importante. Il a permis d'atteindre l'un des buts essentiels des Objectifs et cibles nationaux de conservation de la biodiversité 2001-05, qui était que la totalité des États et Territoires prennent des mesures de contrôle pour « prévenir le défrichement des communautés écologiques qui occupent moins de 30 % de la superficie qui était la leur avant 1750 ». Les activités de défrichement à grande échelle avaient déjà diminué d'environ 40 % durant les années 90 (figure 3.3). Le défrichement se poursuit, quoique à un rythme moindre, et il n'est désormais plus considéré comme un problème important pour les pouvoirs publics²⁰. Certaines questions soulevées par la Commission de la productivité, comme celle de savoir si ce sont les propriétaires fonciers ou la collectivité qui doivent financer la protection de la végétation indigène, sont toujours étudiées; les pouvoirs publics recherchent ainsi des instruments de marché efficaces pour inciter les propriétaires fonciers à protéger de leur propre initiative la végétation naturelle sur leurs terrains.

Figure 3.3 **Changement net des superficies forestières en Australie, 1973-2004**

Source : Australian Greenhouse Office.

5.2 Salinité des terres arides

La *salinité des terres arides* touche actuellement au moins 25 000 km² (5 % des terres cultivées) (chapitre 2). Elle *représente une menace pour la biodiversité* et la production agricole (chapitre 6). Dans neuf sous-régions, plus de 10 % de la végétation indigène qui subsiste se trouve aujourd'hui dans des secteurs où le risque de salinité des terres arides est élevé. Qui plus est, il ressort de l'évaluation des tendances que 22 sous-régions devraient être dans ce cas en 2050 (NLWRA, 2001). Dans les zones agricoles touchées, la salinité peut avoir des effets secondaires sur la biodiversité, provoquant, par exemple, un déclin des populations d'oiseaux.

Dans le cadre de leurs plans intégrés de gestion et d'investissement au niveau des bassins, les organismes régionaux de bassin appliquent des *mesures préventives et correctrices* qui sont financées par l'intermédiaire du NHT et du Plan national d'action de 2000 contre la salinité et pour la qualité de l'eau (NAP). Le NAP cible 21 régions prioritaires qui sont les plus touchées par la salinité des terres arides. Les plans de bassin (tableau 3.1) prévoient pour certains d'établir une carte du risque de salinité, de préserver et d'améliorer l'état de la végétation indigène existante, ainsi que de mettre en place des ouvrages en vue d'intercepter le sel et de pomper les eaux souterraines, par exemple.

5.3 Espèces nuisibles et envahissantes

La lutte contre les espèces nuisibles et envahissantes constitue l'un des piliers de la protection de la biodiversité en Australie. Depuis 1997, les gouvernements australiens appliquent une Stratégie nationale de lutte contre les plantes nuisibles, laquelle cible les végétaux qui posent des problèmes d'importance nationale; en outre, certains États ont adopté leurs propres stratégies pour lutter contre des plantes nuisibles qui ne revêtent pas une importance nationale²¹. Parmi les 17 menaces répertoriées en vertu de la loi EPBC, toutes sauf cinq correspondent à des espèces nuisibles ou envahissantes. En 2000, une Liste nationale de vigilance environnementale a été établie dans le but de repérer très tôt les plantes en passe de devenir nuisibles qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la biodiversité; cette liste est composée de 28 plantes exotiques dont il existe des populations naturalisées dans le milieu naturel. Dans la majorité des régions délimitées aux fins de la gestion des ressources naturelles, les plantes nuisibles sont classées parmi les menaces importantes pour la conservation de la biodiversité, la production agricole, la santé des cours d'eau et le patrimoine culturel.

Les *organismes nuisibles introduits ne font pas l'objet d'une stratégie nationale globale*²², mais le mécanisme des « processus menaçants » prévu par la loi EPBC est utilisé pour lutter contre le renard roux européen, les chèvres, lapins, chats et cochons retournés à l'état sauvage, la fourmi folle jaune (encadré 3.3) et la fourmi de feu. Les chiens sauvages ont des incidences négatives sur la biodiversité, car ce sont des prédateurs de mammifères indigènes²³, mais ils ne sont pas visés par la loi; ils tuent aussi des animaux appartenant à des espèces prédatrices introduites, y compris des rongeurs. Le modèle d'intégration régionale proposé pour la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces et d'atténuation des menaces prévus par la loi EPBC pourrait bien constituer l'approche la plus efficace. Malgré l'attention accordée aux espèces nuisibles et envahissantes, les auteurs d'une étude réalisée en 2005 ont observé que *cette attention ne se traduisait pas toujours par l'affectation de ressources idoines au règlement des problèmes correspondants* (Bellamy et autres, 2005).

6. Aspects économiques de la conservation de la biodiversité

6.1 Valeur économique de la biodiversité

Durant la période examinée, une série d'études a été réalisée sur la valeur économique de la biodiversité australienne (valeur des services, valeur touristique, etc.). L'une de ces études, qui date de 1997, estime la *valeur pour l'Australie des services fournis par les écosystèmes terrestres et marins* à respectivement

Encadré 3.3 Parc national de l'île Christmas

Le Parc national de l'île *Christmas* s'étend sur environ 85 des 135 km² de l'île du même nom, qui se trouve dans l'océan Indien, à 2 800 km à l'ouest de Darwin et à 360 km au sud de l'extrémité occidentale de l'île de Java. En plus de sa superficie terrestre, le territoire du parc englobe dans tous les secteurs où il touche la mer une bande maritime d'une largeur de 50 m (calculée par rapport à la laisse de basse mer). Le Parc a été créé en 1980 et agrandi en 1986 et 1989.

L'écologie de l'île *Christmas* se caractérise par une riche biodiversité et un degré élevé d'endémisme. On trouve dans le Parc le dernier habitat de nidification du fou d'Abbott, oiseau menacé d'extinction, ainsi que la communauté de crabes terrestres la plus nombreuse et la plus variée qui soit, avec notamment la plus importante des populations de crabe des cocotiers (*Birgus latro*) subsistant dans le monde. En dépit des activités d'extraction de phosphates qui ont été menées sur l'île durant une grande partie du siècle dernier, la majeure partie de l'écosystème naturel est demeurée intacte.

Néanmoins, un programme de recherche et de surveillance lancé en 2003 montre une érosion de l'exceptionnelle biodiversité de l'île *Christmas*. Au moins 22 espèces végétales indigènes sont en déclin, et 42 autres devraient être considérées comme menacées au niveau national. On constate aussi un recul des reptiles et mammifères endémiques, puisque au moins six espèces ne comptent plus que des populations rélictuelles ou ne sont plus signalées. Sur 199 invertébrés endémiques, 76 n'ont plus été signalés depuis les années 80. Par comparaison, la situation des oiseaux est bonne, encore que des espèces endémiques comme le fou d'Abbott et la frégate d'Andrews demeurent menacées.

Les recherches montrent aussi qu'une espèce exotique envahissante, la fourmi folle jaune (*Anoplolepis gracilipes*), menace pas moins de 20 espèces animales de l'île et a déjà décimé un quart de la population de crabes rouges (*Gecarcoidea natalis*), soit quelque 30 millions d'individus. Le crabe rouge joue un rôle essentiel dans la dynamique des communautés qui peuplent la forêt pluviale de l'île. Depuis son introduction accidentelle entre 1915 et 1934, la fourmi folle jaune s'est répandue sur toute l'île. Reconnaissable à son corps jaune pâle et à ses pattes et antennes d'une longueur inhabituelle, cette fourmi doit son nom aux mouvements frénétiques et aux fréquents changements de direction qu'elle effectue, notamment lorsqu'elle est dérangée. Elle peut former des « super-colonies » polygynes très densément peuplées.

Parcs Australie mène un programme de lutte intensive contre les fourmis folles qui a permis d'enrayer le déclin du crabe rouge et d'autres espèces, et même un certain rétablissement des populations. Du fait de l'absence d'espèces de fourmis indigènes sur l'île, il est possible de recourir en toute sécurité à des moyens tels que les insecticides de contact et les appâts toxiques. Néanmoins, ces fourmis sont présentes sur l'île depuis longtemps et il est peu probable qu'on parvienne à les éradiquer entièrement. Un effort permanent de maîtrise de leurs populations s'imposera par conséquent.

Source : Agtrans Research et N. Dawson; SoE Report.

245 milliards USD et 640 milliards USD par an (Jones et Pittock, 1997). Cette même année, le PIB de l'Australie a été de l'ordre de 400 milliards USD.

Le patrimoine naturel et culturel que renferment les aires protégées d'Australie représente un atout important pour le *secteur du tourisme*. En 2005, les parcs nationaux ont accueilli plus de 2.3 millions de touristes internationaux qui ont dépensé 6.7 milliards AUD (environ un tiers des dépenses totales des touristes étrangers). Le Livre blanc sur le tourisme publié en 2003 affirme clairement que l'environnement naturel et culturel de l'Australie constitue une attraction touristique majeure et que la protection de ce patrimoine est la pierre angulaire d'un développement durable du tourisme. En ce qui concerne l'intégration administrative, le Livre blanc préconise une coordination ministérielle renforcée associant des organismes chargés d'un large éventail de domaines, de l'environnement aux transports en passant par les petites entreprises et les affaires aborigènes. Étant donné que la Grande Barrière de corail rapporte des recettes touristiques estimées à 4.3 milliards AUD par an et que des mesures autres que celles visant les éléments nutritifs et les sédiments devront peut-être être prises pour renforcer sa résilience face aux menaces liées au changement climatique, des dispositifs pourraient être envisagés pour aider les producteurs de sucre qui exercent des pressions sur le site à se désengager de façon accélérée de cette activité.

La *valeur économique des parcs nationaux* et des réserves naturelles est sensiblement supérieure à leurs budgets de fonctionnement. En 2001-02, dans le Victoria, les trois parcs nationaux de Port Campbell, Grampians et Wilsons Promontory ont apporté une contribution estimée à 487 millions AUD à l'économie de l'État, alors que les dépenses totales consacrées par Parcs Victoria à leur gestion se sont élevées à 7.5 millions AUD (Parks Victoria, 2005). Une étude antérieure portant sur un échantillon de 23 parcs situés en dehors des agglomérations (établis au niveau national, à celui des États, etc.) a estimé à 19 AUD en moyenne par personne et par jour le bénéfice net pour les visiteurs d'un séjour dans l'un de ces parcs. La valeur récréative totale des 23 parcs au cours des années 1997 et 1998 a été évaluée à plus de 173 millions AUD, soit une nouvelle fois une somme bien supérieure au coût de gestion des parcs (Biological Diversity Advisory Committee, 2005).

Des études ont aussi été consacrées à la *valeur économique d'espèces menacées*. L'une d'elles, réalisée en 2001, a estimé que la valeur de conservation du seul opossum de Leadbeater (*Gymnobelideus leadbeateri*) représentait entre 40 et 84 millions AUD par an, *soit deux à trois fois la valeur du bois d'œuvre prélevé dans son habitat*. Le coût de conservation de la totalité des 700 espèces menacées a été estimé entre 160 et 340 millions AUD par an. Par comparaison, les dépenses publiques de protection de la faune et de la flore au moment de l'étude se sont élevées à 10 millions AUD (Biological Diversity Advisory Committee, 2005).

6.2 Incitations en faveur de la conservation

Programmes de subvention

Le Fonds pour le patrimoine naturel (NHT) finance *trois grands types d'investissements, aux niveaux national, régional et local* (à hauteur de 3 milliards AUD sur 12 ans jusqu'en 2008). Au niveau national, le gouvernement fédéral fixe les priorités en matière d'investissement (sans appeler le public à soumettre des demandes de financement), en veillant à ce qu'elles reflètent les priorités nationales et soient orientées vers la production de résultats de nature générale, nationale ou exclusivement fédérale. Par exemple, le NHT a été à l'origine de la création de l'Audit national des ressources foncières et hydriques, dont le but est de rendre disponibles et plus facilement accessibles des données et des informations cohérentes au niveau national pour la gestion des ressources naturelles. Des projets sont mis en œuvre dans le cadre d'accords bilatéraux entre la Fédération et chaque État ou Territoire.

L'essentiel des investissements du NHT intervient au niveau régional et donne lieu à des financements complémentaires de la part des États et Territoires. Les organismes régionaux de gestion des ressources naturelles ont été chargés de mettre à exécution à la fois les programmes du NHT et le Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau (NAP), qui fait l'objet d'un financement distinct²⁴ (chapitre 5).

Le fonds du NHT baptisé *Envirofund* finance de petits projets menés par des associations locales et tournés vers la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources (jusqu'à concurrence de 50 000 AUD par projet). En 2004-05, l'Envirofund a ainsi versé au total 19.8 millions AUD au profit de près de 1 300 projets. Depuis 2002, les financements sont accordés par l'intermédiaire de quatre programmes stratégiques : le programme Landcare, qui vise à enrayer la dégradation des sols et à promouvoir l'agriculture durable (2.1 millions AUD en 2004-05) ; le programme Bushcare, destiné à sauvegarder et à restaurer les habitats de la faune et de la flore indigènes qui sont à la base de paysages sains (8.4 millions AUD) ; le programme Rivercare, dont le but est d'améliorer la qualité de l'eau et l'état écologique des bassins hydrographiques et des zones humides en dehors du bassin Murray-Darling (6.2 millions AUD) ; et le programme Coastcare, qui est axé sur la protection des bassins et écosystèmes côtiers et du milieu marin (1.6 million AUD).

Parmi les *autres programmes de subventions en faveur de la biodiversité*, il y a le programme de subventions locales du Réseau pour les espèces protégées, administré conjointement par le NHT et WWF-Australie, qui encourage les collectivités à se charger de la protection des espèces et communautés écologiques menacées. En 2005,

il avait donné lieu au versement de 3.5 millions AUD au profit de près de 300 projets. Un autre système de subventions contribue à financer les frais de bureau des organisations de protection de l'environnement et du patrimoine.

Mesures fiscales et fonds renouvelables

En 2001, le gouvernement fédéral a pris une série de *mesures fiscales* en faveur de la conservation et de la protection du milieu naturel. Ainsi, les dons de 5 000 AUD ou plus faits à des organisations de protection de l'environnement ou du patrimoine sont déductibles du revenu imposable sur cinq ans. Les biens légués aux organisations de protection éligibles sont exonérés d'impôt sur les plus-values. Les propriétaires fonciers (y compris les États, les Territoires, certaines collectivités locales et certaines ONG) qui concluent des conventions de conservation avec des organisations éligibles ont droit à des allègements de l'impôt sur le revenu. Les organisations environnementales font partie des organisations qui peuvent recevoir des dons déductibles.

Certaines des mesures fiscales énumérées ci-dessus visent à encourager le recours aux conventions pour protéger la biodiversité sur les terres privées. À l'échelle nationale, plus de 10 000 km² à l'intérieur de 3 000 propriétés font actuellement l'objet d'une convention de conservation. Les *fonds renouvelables* constituent un autre type de mesure employé pour acquérir des terres qui possèdent une forte valeur de conservation et établir des conventions de conservation à perpétuité qui deviennent partie intégrante du titre de propriété. Les terres en question sont revendues à des acquéreurs disposés à préserver les valeurs liées à la biodiversité. Le produit de ces ventes permet d'acheter d'autres propriétés et de les revendre à leur tour après établissement d'une convention de conservation. Dans le cadre de l'initiative « Bush for Wildlife », le gouvernement fédéral a versé des fonds à quatre organisations à but non lucratif pour assurer le fonctionnement de fonds renouvelables dans le Victoria (Trust for Nature), en Australie-Occidentale (National Trust of Australia), en Australie-Méridionale (Nature Foundation SA) et en Nouvelle-Galles du Sud (Nature Conservation Trust of New South Wales).

Développement des instruments de marché

Les autorités australiennes *encouragent le renforcement des capacités et la mise à l'essai* de différents instruments de marché dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité sur les terres privées, notamment au niveau régional. Ces essais sont menés par l'intermédiaire d'un sous-programme du NAP, le Programme pilote national pour les instruments de marché, qui a été doté de 10 millions AUD à l'occasion des deux premiers cycles intervenus jusqu'à présent. Les essais donnent à penser que les instruments de marché, en particulier la mise aux enchères, permettent une meilleure utilisation des

moyens financiers que les instruments traditionnels de gestion des ressources naturelles (National Market-based Instrument Working Group, 2005). Le gouvernement fédéral a annoncé en 2006 la mise en place d'un Programme national de bonne gestion de l'environnement, qui vise à préserver et à améliorer de façon ciblée d'importants biens d'environnement d'intérêt public en faisant appel à des approches par le marché; entre autres, des contrats portant sur l'achat des services environnementaux correspondants seront conclus avec des gestionnaires fonciers privés pour une durée pouvant atteindre 15 ans.

Parmi les instruments de marché, la *mise aux enchères de contrats de conservation* est bien adaptée au traitement des problèmes de pollution diffuse. Ainsi, dans le cadre du projet BushBids²⁵ mené dans la partie orientale de la chaîne du mont Lofty (un important centre de biodiversité près d'Adélaïde), les propriétaires fonciers peuvent soumettre une offre dans laquelle ils fixent le prix des services de gestion²⁶ qu'ils sont prêts à assurer pour améliorer la végétation indigène sur leurs terres. Les offres soumises sont comparées et celles qui présentent le meilleur rapport qualité-prix sont retenues. Un dispositif comparable, baptisé BushTender, a été mis en œuvre dans l'État de Victoria (encadré 3.4). L'un des avantages de cette méthode de mise aux enchères tient à ce qu'elle transforme un inconvénient (le fait que des terrains ne peuvent pas servir à la production) en un avantage, en permettant aux propriétaires fonciers de tirer un revenu complémentaire d'activités entreprises pour améliorer la végétation indigène. Cependant, vu que de très nombreuses terres privées abritent une végétation indigène nécessitant des mesures de conservation, l'expérience acquise dans le cadre du dispositif BushTender permet aussi de penser qu'un effort financier soutenu et régulier sera requis de la part des pouvoirs publics pour pérenniser les avantages correspondants pour la biodiversité (encadré 3.4).

En Nouvelle-Galles du Sud, la loi de 2006 portant modification de la loi sur la protection des espèces menacées (mise en réserve de crédits de biodiversité) a établi un mécanisme d'échange connu sous le nom de *BioBanking*. Celui-ci permet aux propriétaires fonciers de créer et de gérer un site BioBank dans le cadre d'un accord de conservation (stipulant que les terres concernées doivent être gérées à perpétuité dans un souci de préservation et de renforcement de leurs valeurs liées à la biodiversité). La création d'un tel site engendre des « crédits » qui peuvent être vendus à des promoteurs, lesquels compensent par ce type d'achat l'impact qu'ont leurs projets sur la biodiversité en d'autres endroits. Les fonds tirés de la vente de crédits peuvent servir à financer la gestion du site BioBank. Ce système encouragera les propriétaires fonciers et les promoteurs à atténuer le plus possible l'impact du développement sur la biodiversité. Toutefois, lorsqu'il leur est impossible d'empêcher des effets dommageables sur la biodiversité, les promoteurs peuvent les contrebalancer en achetant des « crédits », ce qui revient à financer des actions de compensation appropriées menées sur place ou ailleurs. Un projet pilote a été lancé en 2007.

Encadré 3.4 Programmes *BushTender* et *BushBroker* dans l'État de Victoria

La *conservation de la végétation naturelle sur les terres privées* est importante pour lutter contre la salinité, préserver la qualité de l'eau, protéger les sols, faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, protéger les paysages et, surtout, sauvegarder la faune et la flore indigènes. Dans l'État de Victoria :

- 12 % seulement des 10 000 km² de végétation indigène qui subsistent se trouvent sur des terres privées, mais ces 12 % abritent 30 % des populations d'espèces menacées de l'État; et
- 60 % de la végétation indigène qui subsiste sur les terres privées appartient à un type menacé (c'est-à-dire entrant dans la catégorie en danger, vulnérable ou appauvri).

Une approche fondée sur la mise aux enchères

Le programme *BushTender* recourt à la mise aux enchères pour améliorer la gestion de la végétation indigène sur les terres privées. C'est l'une des approches appliquées dans le cadre des expériences en cours portant sur les instruments de marché. Beaucoup de propriétaires fonciers privés participent déjà à la gestion de la végétation indigène à la faveur de différents mécanismes d'incitation et de vulgarisation. Le programme *BushTender* est un outil complémentaire destiné à accentuer l'implication des propriétaires fonciers dans ce domaine, et qui privilégie les types de végétation prioritaires. En l'occurrence, les propriétaires sont mis en concurrence et les mieux-disants, c'est-à-dire ceux dont l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix, se voient attribuer des contrats d'amélioration de la végétation. Les propriétaires fonciers retenus perçoivent ensuite des paiements périodiques en contrepartie de la mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans le contrat qu'ils ont signé avec le ministère de la Durabilité et de l'Environnement de l'État de Victoria. Ces mesures ne peuvent être que des mesures venant en complément de celles qui sont prescrites par la législation en vigueur ou qui découlent d'autres obligations des propriétaires.

Deux *essais du programme BushTender* ont été menés à bien. Le premier a eu lieu dans certains secteurs du nord-est et du centre-nord du Victoria entre la fin de 2001 et le début de 2002, le second s'est déroulé dans certaines parties de la région de Gippsland entre la fin de 2002 et le début de 2003. Lors de ces essais, plus de 4 800 ha de végétation indigène ont fait l'objet de contrats de gestion avec des propriétaires fonciers, et ceux-ci se sont vu attribuer au total 1.2 million AUD.

À l'occasion de l'*essai mené dans la région de Gippsland*, 73 offres ont été déposées par 51 propriétaires fonciers (certains ayant soumis une offre séparée pour chacun de leurs sites); 33 d'entre elles, portant sur une superficie totale de 1 684 ha, ont été acceptées sur la base du « meilleur rapport qualité-prix ». Les propriétaires retenus se sont vu offrir des contrats de gestion de trois ou six ans, ainsi que la possibilité de conclure à l'issue de cette période initiale une convention de protection décennale ou définitive. Tous sauf un ont opté pour le contrat de six ans et près de la moitié se sont engagés à poursuivre l'effort de protection au-delà de cette échéance. La moitié environ de la superficie concernée par les contrats porte une végétation dont la conservation revêt une grande ou une très grande importance.

Encadré 3.4 Programmes *BushTender* et *BushBroker* dans l'État de Victoria (suite)

Un autre type d'instrument de marché a été mis en place au début de 2006. Le Victoria ambitionne un accroissement net de la végétation indigène sur l'ensemble de ses paysages, ce qui suppose que les gains quantitatifs et qualitatifs soient dans l'ensemble supérieurs aux pertes en ce qui concerne cette végétation. Cet accroissement net peut être obtenu en augmentant le volume de végétation indigène par la *remise en état des zones existantes et la restauration du couvert végétal*. En compensant le défrichement de la végétation indigène, on contribue à maintenir le niveau global des stocks existants.

Échanges de crédits au titre de la végétation indigène

Le système *BushBroker* sert à faire reconnaître et à échanger des crédits au titre de la végétation indigène. Ces crédits correspondent chacun à un gain quantitatif et/ou qualitatif pour la végétation indigène qui fait l'objet d'un accord sûr et suivi. Ils sont consignés dans le registre *BushBroker*, et ils peuvent être achetés par un tiers et utilisés par celui-ci pour compenser une opération de défrichement de la végétation indigène qui a reçu l'aval des autorités. Les demandeurs de permis peuvent se servir du registre *BushBroker* pour obtenir des crédits.

Les *crédits au titre de la végétation indigène* peuvent être produits de quatre façons : i) un propriétaire foncier finance par ses propres moyens la production des crédits et passe un accord avec un organisme public; ii) dans le cadre d'une mise aux enchères semblable à celles organisées pour le programme *BushTender*, un propriétaire foncier propose de produire des crédits à un prix donné, ces crédits étant ensuite vendus à des demandeurs de permis; iii) un demandeur de permis repère un propriétaire foncier approprié et finance la production de crédits par celui-ci; et iv) des terres privées sont intégrées au réseau public de réserves de conservation.

Source : Site Internet du ministère de la Durabilité et de l'Environnement de l'État de Victoria.

7. Engagements internationaux

Les actions et les prérogatives de la Fédération en matière de gestion de la nature et de la biodiversité s'appuient en grande partie sur les engagements pris par l'Australie dans le cadre de différents accords internationaux, notamment la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial (encadré 3.5), les Conventions de Ramsar, Bonn et Washington, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique²⁷.

La *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage* (Convention de Bonn) est entrée en vigueur en Australie en 1991. Durant la période examinée, l'Australie a signé le Mémorandum d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, et elle est devenue Partie à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels. Son dernier rapport en date au Secrétariat de la Convention de Bonn (2005) fait état d'activités importantes en faveur des espèces migratrices, avec notamment la création, en 2004, d'un Groupe national pour le rétablissement des requins et d'un Groupe national pour le rétablissement des tortues.

L'Australie est Partie à la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies, et elle en respecte les obligations générales sur son territoire au travers de l'application de la Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique en Australie. Elle n'a pas signé le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (Protocole de Cartagena) établi dans le cadre de cette Convention, qui a trait aux mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés. Le

Encadré 3.5 Engagements internationaux pour le patrimoine

L'Australie a adhéré à la *Convention des Nations Unies concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (Convention sur le patrimoine mondial) en 1974, et les trois premiers sites australiens ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 1981. Aujourd'hui, 17 sites australiens figurent sur cette liste, et 11 d'entre eux sont des sites naturels. Tous ont été gérés par les États compétents et protégés en vertu de la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il y a peu, la gestion au niveau national des questions touchant au patrimoine mondial a été confiée au Conseil de la protection de l'environnement et du patrimoine, dans le but de rationaliser et de rendre cohérentes les dispositions régissant la gestion des différents sites australiens inscrits au patrimoine mondial.

En concertation avec les États et Territoires, le gouvernement fédéral travaille actuellement à l'établissement d'une *liste provisoire de nouveaux sites* candidats à l'inscription au *patrimoine mondial*. Pour la première fois en Australie, tous les niveaux de pouvoir ont coopéré pour dresser un inventaire complet des biens culturels et naturels exceptionnels du pays. Conscient des répercussions que pourrait avoir le changement climatique sur les 17 sites australiens inscrits au patrimoine mondial, le ministère de l'Environnement et des Ressources en eau a commandé en 2006 une étude approfondie sur la vulnérabilité et la capacité d'adaptation de ces sites.

ministère de l'Environnement et du Patrimoine a joué un rôle de premier plan dans les négociations internationales qui ont conduit à l'élaboration et à l'adoption des *Lignes directrices de Bonn* sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation. La loi EPBC régit l'accès aux ressources génétiques et leur utilisation dans les zones appartenant à la Fédération, et la Stratégie nationale relative aux biotechnologies de 2000 affirme la volonté de « prendre en compte les questions touchant aux populations autochtones et à la propriété de leurs ressources biologiques ».

Notes

1. Signés en 2001 par les ministres de l'Environnement de la Fédération, de Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, d'Australie-Méridionale, d'Australie-Occidentale et du Territoire de la capitale australienne (ACT).
2. Service des parcs nationaux et de la nature de Nouvelle-Galles du Sud; Parcs Victoria; Service des parcs et de la nature de Tasmanie; ministère de l'Environnement et du Patrimoine d'Australie-Méridionale; ministère de la Conservation et de la Gestion des sols d'Australie-Occidentale; Commission des parcs et de la nature du Territoire du Nord; Service des parcs et de la nature du Queensland; Environnement ACT.
3. Le terme « parc national » renvoie au niveau de protection selon la classification de l'UICN et non à l'échelon administratif auquel le parc est géré. Ainsi, un parc national peut être détenu et géré par la Fédération, mais aussi par un État ou un Territoire. Certains parcs nationaux sont gérés en association avec leurs propriétaires aborigènes.
4. La Fédération a créé le NHT en 1997 grâce au produit de la vente partielle de l'entreprise de télécommunications lui appartenant.
5. Selon la définition donnée dans l'exposé des motifs de la loi EPBC, un plan biorégional établit un schéma directeur pour la gestion écologiquement viable des ressources naturelles à l'intérieur d'une biorégion (un ou plusieurs écosystèmes associés), compte tenu d'aspects sociaux et géographiques.
6. Bien qu'on y trouve des biotopes tropicaux.
7. Les zones où l'on trouve de tels obstacles (arbres tombés dans le cours d'eau, par exemple) offrent un habitat à des espèces végétales et animales et se caractérisent par une grande diversité des organismes vivants. Les feuilles et autres matières organiques qui s'y accumulent représentent une source de nourriture pour les invertébrés. Les zones en question constituent en outre des sites de reproduction.
8. Dont la Grande Barrière, le Parc national de Kakadu, la Région des lacs Willandra, la Zone de nature sauvage de Tasmanie, les îles Lord Howe et les Réserves des forêts ombrophiles centro-orientales de l'Australie.
9. Exhaustif : contenant des exemplaires de tout l'éventail des écosystèmes. Adéquat : de configuration et de dimensions appropriées pour assurer la conservation de la biodiversité et l'intégrité des processus écologiques. Représentatif : constituant le fidèle reflet de l'habitat que l'on a choisi de représenter.
10. Tels qu'énoncés successivement dans i) la Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique en Australie (1996), ii) les Objectifs et cibles nationaux de conservation de la biodiversité 2001-05 (2000), et iii) les Orientations pour le Réseau national de réserves – Approche fondée sur les partenariats (2005).
11. La réalisation de cet objectif permettrait de remplir le critère d'exhaustivité. Un second objectif à l'horizon 2010-20 est de protéger dans chaque sous-région au moins 80 % des écosystèmes régionaux conservés qui sont censés être représentés parmi les zones protégées, ce qui permettrait de remplir le critère de représentativité.

12. Parcs Australie gère les parcs nationaux de Kakadu, de Booderee et d'Uluru-Kata Tjura conjointement avec leurs propriétaires aborigènes.
13. Bien que ces dispositions soient dans la ligne des programmes et des aides dont bénéficient d'autres secteurs d'activité ruraux et régionaux.
14. Dont plus de 19 000 km² dans le territoire des îles de la mer de Corail.
15. Par exemple, le Plan de remise en état des zones humides de Nouvelle-Galles du Sud (2005), qui est doté de 26.8 millions AUD, et le Programme pour les zones humides du Queensland, qui comprend le Programme pilote de protection des zones humides côtières de la Grande Barrière de corail.
16. Les évolutions positives peuvent aussi parfois poser des problèmes. C'est ainsi que la ville de Melbourne est confrontée à des problèmes de défoliation des arbres dans ses jardins botaniques qui sont dus à la présence hivernale d'une population de renards volants à tête grise (*Pteropus poliocephalus*, espèce indigène dont les représentants comptent parmi les plus grandes chauves-souris du monde, puisque leur poids peut atteindre 1 kg et leur envergure, 1.5 m). Le sort à réserver à ces animaux est au centre d'une polémique.
17. L'état des espèces restantes n'a pas été déterminé.
18. Lorsque la part de la végétation naturelle qui subsiste dans une aire donnée est inférieure à 30 %, la disparition des espèces s'accélère et il est plus difficile de préserver la connectivité entre les zones rélictuelles.
19. La Commission de la productivité est un organe indépendant d'examen et de conseil consacré aux réglementations et politiques micro-économiques, qui a été créé en vertu d'une loi du Parlement australien.
20. Les autorités australiennes estiment que l'application effective de l'interdiction ne pose pas de problème.
21. C'est ainsi que l'Australie-Occidentale a élaboré en 1999 une stratégie visant les plantes nuisibles à l'environnement, puis en 2002 un plan plus vaste de lutte contre ces végétaux au niveau de l'État. La stratégie recensait 34 espèces nuisibles ayant ou susceptibles d'avoir un fort impact sur la biodiversité, dont une seulement a été reprise parmi les 28 espèces nuisibles à l'environnement inscrites sur la Liste nationale de vigilance. En Tasmanie, 13 alertes concernant des plantes nuisibles ont été lancées entre 1999 et 2001. Sept de ces plantes sont connues pour avoir un impact dommageable sur la biodiversité, et 12 ont des répercussions sur la production agricole.
22. Bien que l'idée d'une telle stratégie ait été émise (Agtrans et Dawson, 2005).
23. Les dingos se sont intégrés dans la chaîne de prédation existante et peuvent jouer un rôle écologique utile dans la régulation des populations.
24. 1.4 milliard AUD sur sept ans (2001-07), dont la moitié provenant de la Fédération.
25. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme pour les grands centres de biodiversité de la Fédération.
26. En supplément des services qui correspondent à leurs obligations réglementaires et autres (obligations définies dans les codes de bonnes pratiques sectoriels, etc.).
27. Pour ce qui est des questions touchant à la CITES et au milieu marin, voir le chapitre 8. S'agissant des sites Ramsar de l'Australie, voir la section 3.3.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

ABS (Australian Bureau of Statistics) (2004), *Measures of Australia's Progress*, Catalogue 1370.0, ABS, Canberra.

Agrans Research, N. Dawson (2005), *Review of Progress on Invasive Species*, DEH, Commonwealth of Australia.

ANZECC (Australian and New Zealand Environment and Conservation Council Environment Australia) (2001), *Review of the national strategy for the conservation of Australia's biodiversity*, ANZECC, Canberra.

ARMCANZ (Agriculture and Resource Management Council of Australia and New Zealand), ANZECC (1997), *The National Weeds Strategy: A Strategic Approach To Weed Problems of National Significance*, ARMCANZ, ANZECC and Forestry Ministers, juin 1997 (révision en mars 1999).

Arthington, Angela H. (2002), *Environmental flows: Ecological importance, methods and lessons from Australia*, Conference – International transfer of river basin development experience: Australia and the Mecong region, www.mekong.es.usyd.edu.au/events/past/Conference2002/angela_arthington.pdf.

Australian Conservation Foundation (2005a), *Open Letter from Australian National ENGOs*, www.acfonline.org.au/articles/news.asp?news_id=596.

Australian Conservation Foundation (2005b), Rally to stop wood chipping of our southeast native forests (Eden), www.acfonline.org.au/articles/news.asp?news_id=817.

Bellamy J., D. Metcalfe, N. Weston et S. Dawson (2005), *Evaluation of Invasive Species (Weeds). Outcomes of Regional Investment*, final report to the Department of Environment and Heritage and Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, www.nrm.gov.au/monitoring/national-evaluations/pubs/weeds.pdf.

Biological Diversity Advisory Committee (2005), *Making economic valuation work for biodiversity conservation*, Land and Water Australia.

Buckley, R. (2004), *Innovative funding mechanisms for visitor infrastructure*, Project Paper 2: A Natural Partnership: Making national parks a tourism priority, Tourism and Transport Forum Australia.

DAFF (Department of Agriculture, Fisheries and Forestry) (1997), *National Weeds Strategy*, DAFF.

DAFF (2007), *Australia's Forests at a Glance with Data to 2005-06*, Bureau of Rural Sciences.

- DEH (Department of Environment and Heritage) (2001), *National Objectives and Targets for Biodiversity Conservation 2001–2005*, Canberra, www.deh.gov.au/biodiversity/publications/objectives/pubs/nots.pdf.
- Department of the Environment, Sport and Territories (1996), *National Strategy for the Conservation of Australia's Biological Diversity*, Department of the Environment, Sport and Territories.
- EA (Environment Australia) (1997), *Wetlands Policy of the Commonwealth Government of Australia*, EA, Commonwealth of Australia.
- EA (1998), *Australia's Oceans Policy*, EA, Commonwealth of Australia.
- EA (2001), *National Objectives and Targets for Biodiversity Conservation 2001-2005*, EA, Commonwealth of Australia.
- Griffin NRM Pty Ltd (2004), *Small steps for nature: A review of progress towards the National Objectives and Targets for Biological Diversity Conservation 2001-2005*, WWF Australia and Humane Society International, Sydney.
- Griffin NRM Pty Ltd (2006), *An Evaluation of the Biodiversity Outcomes of Regional Investment*, overview report for DEH and DAFF, www.nrm.gov.au/monitoring/national-evaluations/pubs/biodiversity-outcomes.pdf.
- Jones, R.N. et B. Pittock (1997), « Assessing the impacts of climate change: The challenge for ecology », *Frontiers of ecology*, N. Klomp et I. Lunt (éd.), Elsevier Science, Oxford.
- Morgan, G. (2000), *Landscape Health In Australia – A rapid assessment of the relative condition of Australia's bioregions and subregions*, DEH and the National Land and Water Resources Audit.
- NLWRA (National Land & Water Resources Audit) (2001), « Australian Dryland Salinity Assessment 2000, Extent, impacts, processes, monitoring and management options », NLWRA, Commonwealth of Australia.
- National Market-based Instrument Working Group (2005), *National Market-based Instrument Pilot Program*, Round One interim report, décembre.
- NRMMC (Natural Resource Management Ministerial Council) (2000), *National Framework for the Management and Monitoring of Australia's Native Vegetation*, NRMMC, reprinted December 2001.
- NRMMC (2002a), *National Framework For Natural Resource Management Standards And Targets*, NRMMC 2002 (revised 2003).
- NRMMC (2002b), *National Natural Resource Management Monitoring And Evaluation Framework*, NRMMC 2002 (revised 2003), www.nrm.gov.au/publications/evaluation/pubs/meframework.pdf.
- NRMMC (2003), *Framework for a National Cooperative Approach to Integrated Coastal Zone Management*, NRMMC.
- NRMMC (2004), *National Biodiversity and Climate Change Action Plan 2004-2007*, NRMMC.
- NRMMC (2005), *Directions for the National Reserve System – A Partnership Approach*, NRMMC.
- OCDE (1998), *Examens des performances environnementales : Australie*, OCDE, Paris.

- Parks Victoria (2005), *The Value of Parks – The economic value of three of Victoria's national parks: Port Campbell, Grampians, Wilsons Promontory*, Parks Victoria, Melbourne.
- PMSEIC (Prime Minister's Science, Engineering And Innovation Council) (2002), *Sustaining Our Natural Systems And Biodiversity*, Eight's Meeting, mai 2002.
- Productivity Commission (2004), *Impacts of Native Vegetation and Biodiversity Regulations*, Report No. 29, Melbourne.
- Sattler, P. et C. Creighton (2002), *Australian Terrestrial Biodiversity Assessment 2002*, National Land & Water Resources Audit, Commonwealth of Australia.
- SKM (Sinclair Knight Merz) (2006), *Evaluation of salinity outcomes of regional investment*, final report prepared for DEH and DAFF, www.nrm.gov.au/monitoring/nationalevaluations/pubs/salinity.pdf.
- UICN (2006), *2006 IUCN Red List of Threatened Species*, www.iucnredlist.org, consulté le 2 septembre 2006.
- Walter, K.S. et H.J. Gillett, (éd.) (1998), *1997 IUCN Red List of Threatened Plants*, compiled by the World Conservation Monitoring Centre, IUCN – The World Conservation Union, Gland, Switzerland, and Cambridge, United Kingdom.
- Wilkinson, C. (éd.) (2002), *Status of Coral Reefs of the World 2002*, Australian Institute of Marine Science.
- Williams, Jann (2001), *Biodiversity Theme Report*, Australia State of the Environment Report 2001, Commonwealth of Australia, www.deh.gov.au/soe/2001/biodiversity/summary.html.
- WWF (2006), *Submission to Federal Senate Inquiry on Australia's national parks, conservation reserves and marine protected areas*, WWF-Australia, www.aph.gov.au/SENATE/COMMITTEE/ecita_ctte/nationalparks/submissions/sub161.pdf.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)		9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		31.6	34.0	18.8	24.0	17.9	24.7	18.0	22.0	30.5	18.9	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		12.9	17.0	11.6	12.9	13.3	12.5	21.0	27.3	28.1	49.5	13.2
Poissons (% des espèces connues)		7.3	34.4	14.4	25.3	9.2	0.8	10.0	41.7	23.8	40.0	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		76.3	12.2	49.4	6.7	10.4	123.6	18.6	4.4	14.5	22.2	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.6	1.4	1.4	0.3	0.6	4.2	0.8	0.2	0.5	1.4	0.1
variation en % (1990-2005)		-27	..	-31	-14	-46	58	39	-55	-58	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		78.4	12.0	63.9	15.8	24.4	78.0	39.0	24.7	26.3	32.3	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.7	1.4	1.8	0.6	1.3	2.7	1.7	0.9	0.9	2.0	1.1
variation en % (1990-2005)		-6	18	-19	-2	47	25	16	-3	-24	-40	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	17.2	3.6	19.8	9.5	9.6	17.6	8.1	9.2	11.1	11.6	9.4
(t./1000 USD PIB)	4	0.57	0.39	0.54	0.36	0.50	0.61	0.36	0.31	0.40	0.69	0.32
variation en % (1990-2004)		29	27	20	15	105	36	49	31	7	-23	1
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.14	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	0.21	0.07
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	674	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	0.6
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
11.9	19.0	41.8	37.8	71.1	-	1.8	40.7	51.6	18.6	3.4	14.1	17.7	22.2	26.3	22.4	32.9	22.2	6.3	..
13.3	19.2	27.3	1.9	18.8	44.0	5.4	18.4	50.0	21.5	7.7	8.6	13.7	14.4	25.5	19.1	36.4	30.8	15.4	..
11.8	31.9	68.2	26.2	32.1	-	23.1	29.0	27.9	48.9	-	7.0	22.9	24.1	52.9	16.4	38.9	9.9	11.1	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.7	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	17.0	22.4	11.4
81	79	93	56	57	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	35	98	68
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
16.4	9.0	7.4	46.3	24.5	35.0	24.5	11.6	6.7	5.3	4.9	38.1	28.4	19.0	37.3	6.5	2.3	25.2	16.9	27.5
0.6	0.3	0.3	2.6	1.7	1.2	0.8	0.4	0.1	0.2	0.1	3.5	1.5	1.6	1.7	0.2	0.1	3.4	0.6	1.1
-64	-60	-89	4	-76	22	-48	-63	-80	-58	-58	-55	-9	-81	-29	-45	-60	18	-73	-41
40.5	22.6	17.2	28.9	17.9	90.4	31.0	22.2	38.1	26.6	46.9	20.8	27.8	19.0	34.7	27.1	11.4	13.1	26.8	34.2
1.5	0.8	0.7	1.6	1.2	3.1	1.0	0.8	0.7	0.9	1.3	1.9	1.5	1.6	1.6	1.0	0.4	1.8	1.0	1.4
-32	-29	-48	11	-24	-2	5	-34	-27	-28	-5	-38	13	-53	14	-25	-46	35	-43	-18
13.2	6.4	10.3	8.5	5.6	7.7	10.2	7.9	24.9	11.4	7.9	7.8	5.7	7.0	7.7	5.8	6.0	2.9	9.0	11.1
0.47	0.23	0.40	0.43	0.38	0.24	0.31	0.30	0.45	0.39	0.21	0.65	0.31	0.55	0.34	0.20	0.20	0.40	0.32	0.44
25	9	-12	33	-19	19	37	16	7	18	26	-15	52	-34	59	1	8	63	-4	17
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	460	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	440	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2005 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	990	983	11049	3477	958	596	94	246	294	182	164
variation en % (1990-2005)	51.3	53.8	55.3	21.6	125.0	64.5	58.2	38.2	33.2	22.7	38.1
par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3
Exportations, 2005 (% du GDP)	37.9	29.9	10.5	14.3	42.5	19.1	27.9	54.4	86.3	71.6	48.5
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)	-14.2	-7.7	-21.8	-1.8	1.7	-15.3	-22.3	-0.8	-13.5	-24.8	-20.6
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	4										
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction; production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
153	1693	2165	225	156	10	141	1521	26	478	180	475	194	73	995	269	231	568	1699	30283
37.4	29.5	26.6	56.3	33.3	57.2	156.5	20.9	90.8	40.4	59.6	68.2	37.2	35.9	54.5	35.2	17.1	75.6	43.3	44.3
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
41.8	26.0	40.7	20.8	66.4	32.0	81.2	26.3	159.3	69.9	45.3	37.2	28.6	77.3	25.5	48.6	47.9	27.4	26.4	24.3
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.14	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.12	0.15	0.14	0.18
-12.8	-6.5	-23.6	-10.7	-27.1	6.2	-42.5	3.5	-29.9	-12.7	-6.4	-44.7	11.5	-35.0	3.2	-18.9	-7.2	-8.4	-23.1	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
POPULATION												
Population totale, 2005 (100 000 hab.)	323	1053	2965	1278	481	203	41	82	104	102	54	
variation en % (1990-2005)	16.6	25.4	18.8	3.5	12.3	19.2	21.9	6.7	4.7	-1.4	5.3	
Densité de population, 2005 (hab./km ²)	3.2	53.8	30.8	338.2	483.3	2.6	15.2	98.2	341.9	129.6	125.7	
Indice de vieillissement, 2004 (+ de 64/ - de 15 ans)	72.3	18.6	59.7	140.3	44.4	65.4	54.9	97.1	97.2	91.6	79.5	
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2004 (ans)	82.4	77.6	80.1	85.6	80.8	83.0	81.3	82.1	82.4	79.0	79.9	
Mortalité infantile, 2004 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	19.7	6.9	2.8	5.3	4.7	6.2	4.5	4.3	3.7	4.4	
Dépenses, 2004 (% du PIB)	9.9	6.5	15.3	8.0	5.6	9.6	8.4	9.6	10.1	7.3	8.9	
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	29.3	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	25.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3	x
EMPLOI												
Taux de chômage, 2005 (% de la population active civile)	4	6.8	3.5	5.1	4.4	3.7	5.1	3.7	5.2	8.4	7.9	4.8
Taux d'activité, 2005 (% des 15-64 ans)		79.2	58.6	66.0	78.0	68.5	77.1	67.8	78.4	67.7	71.1	81.0
Population active dans l'agriculture, 2004 (%)	5	2.6	15.9	1.6	4.5	8.1	3.7	7.5	5.0	2.0	4.3	3.1
ÉDUCATION												
Éducation, 2004 (% 25-64 ans)	6	84.3	22.6	87.9	84.0	74.4	64.1	77.6	80.2	63.6	89.1	81.4
Dépenses, 2003 (% du PIB)	7	6.1	6.8	7.5	4.8	7.5	5.8	6.8	5.5	6.1	4.7	7.0
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT												
	8											
APD, 2006 (% du RNB)		0.30	..	0.17	0.25	..	0.30	0.27	0.48	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)		114	..	76	91	..	103	62	183	187	..	411

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégal); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	609	825	111	101	3	41	586	5	163	46	382	106	54	434	90	74	721	600	11690
5.2	7.3	3.9	10.0	-2.8	16.1	17.9	3.3	18.5	9.2	9.0	0.3	7.0	1.7	11.7	5.5	10.8	28.3	4.8	12.0
15.5	110.8	231.0	84.1	108.4	2.9	58.8	194.5	175.9	393.0	14.3	122.0	114.8	109.9	85.8	20.1	180.2	92.5	245.0	33.4
89.6	88.5	134.5	121.5	98.7	52.2	53.5	133.1	75.3	74.2	74.3	76.9	107.8	66.8	116.0	97.3	100.8	19.4	87.1	70.2
82.3	83.8	81.4	81.4	76.9	82.7	80.7	82.5	81.0	81.4	82.3	79.4	80.5	77.8	83.8	82.7	83.7	73.8	80.7	..
3.3	3.9	4.1	4.1	6.6	2.8	4.9	4.1	3.9	4.1	3.2	6.8	4.0	6.8	3.5	3.1	4.2	23.6	5.1	..
7.5	10.5	10.6	10.0	8.0	10.2	7.1	8.8	8.0	9.2	9.2	6.5	10.1	5.9	8.1	9.1	11.6	7.7	8.4	..
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
8.4	9.9	9.6	9.8	7.2	2.6	4.4	7.7	4.5	4.7	4.6	17.7	7.6	16.3	9.2	6.4	4.5	10.0	4.8	6.6
74.6	69.3	78.2	64.9	60.0	84.6	72.5	62.6	69.1	77.9	79.1	63.9	77.5	68.7	71.3	78.3	86.3	53.0	76.0	68.7
4.9	3.5	2.4	12.6	5.3	6.3	6.4	4.5	1.3	3.0	3.5	18.0	12.1	5.1	5.5	2.1	3.7	34.0	1.3	6.1
77.6	65.3	83.9	56.2	75.4	60.0	62.9	48.2	62.3	70.7	88.3	50.1	25.2	84.7	45.0	82.9	84.5	26.1	65.1	67.5
6.1	6.3	5.3	4.2	6.1	8.0	4.4	5.1	3.6	5.0	6.6	6.4	5.9	4.7	4.7	6.7	6.5	3.7	6.1	5.8
0.39	0.47	0.36	0.16	0.53	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.03	0.39	..	0.52	0.30
157	171	126	35	235	62	633	334	631	..	37	..	86	437	220	..	209	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y D	R R
1956	Washington	Protocole	Y D	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y R	R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S
1979	Bruxelles	Protocole	Y	
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y S	R R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires		
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y	R
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y	
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y R	R
1970	Copenhague	Protocole	Y R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y	R R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole	Y R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y R	R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y R	R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)		
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y	
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R R
1982	Paris	Protocole	Y R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R		
D	D			D		D	D	D	D			R		S		D	D	R	R	R	R	R	D	R	D	R	D		
	R			R			S	S							R		R	R	R	R	R	R	R	R	D	D	D		
	R	S		R		R	R	R				S	S		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	R	S		R		R	R	R	R	R	S	R	R	S	R	R		
R				R	R	R	R	R	R	R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
S				S			S				S			S		R		R		R									
				R				R									R		R	S						S			
				S	R	R	R	S	R	R	R	R			R		R	R	R	S	R	S	R	S	S	S	S		
				S							S			S					S										
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
		R	S		R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		R		D	D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	R		D	D	D	D	D	D	D	
R		R	R		R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R		R			R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R		R	R	R	R				R		R	R	R	S	R	R							S		
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R	R	R			R		R		R	R	R	R								

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		Y R R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		R S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		Y R R R
1978	Genève	Modification		Y R R R
1991	Genève	Modification		Y R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		Y R R R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		Y R R R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		Y R R R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		Y R R R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		Y
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		Y R
1996	Londres	Amendement à la convention		Y S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		Y
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		Y R R R
1978	Londres	Annexe III		Y R R
1978	Londres	Annexe IV		Y
1978	Londres	Annexe V		Y R R
1997	Londres	Annexe VI		Y S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		Y
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		Y
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		Y
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		Y
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		Y
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		Y
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		Y R R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		Y R R S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		Y R R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		Y R R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		Y R R R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		Y R R R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		Y R R R
1990	Londres	Amendement au protocole		Y R R R
1992	Copenhague	Amendement au protocole		Y R R R

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R		R		
		R	R		R		R	S	R	R		R	R				S	R				R	R	R		R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R					R		R		R	R	R				R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R					R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R			R		R			
R		R	R		R		D	D	R	D	R			R		R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	
	R						R	R	S	R						R	S	R				R	R	R		R		
					R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R			R	R	R		R		R		R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R		R			R		R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R			R		R			R	
		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R		R	R	R	R	R	R	R	R		R		R				R		R			R	S
									R	R												R	R					
					R	R	R	R	R	S	R		R	R	R	R			R	R	R		R	R	R	R	R	R
	R	R					S															R					R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1997	Montréal	Amendement au protocole		Y R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		Y R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		Y R R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		Y R R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		Y R R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		Y R R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		Y R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		Y R R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		Y R R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		Y S R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		Y R R R
1997	Kyoto	Protocole		Y R R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		Y R R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		Y
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		Y R R R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire		Y R R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		Y R R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		Y R R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		Y R R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		Y R R S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R	R		R				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S	S			S				S							S	S		S	
		R	R		R		R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	S				R	R	R	R	R	R
	R														R			R	R					R			
R	R	R	R				R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R
		R					S	S	S	S	R					R		R	R			R	R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R											R											
R	R	R															R										R
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
							S	S		S						S	S					S				S	
		S			S										S												
R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
								R	S		R				S	R	R						R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
									R						S	R							R	S			
R		S					R	S		R					R		R	R				R	R				
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	S	S	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN	MEX	USA
1948	Baguio	Accord - Instituant la commission des pêches de l'Asie-Pacifique		
		Y		R
1956	Rome	Accord - Protection des végétaux dans la région de l'Asie et du Pacifique		
		Y		
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules		
		Y		
1964	Bruxelles	Accord - Mesures convenues pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique		
		Y		R
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international		
		Y		
1979	Strasbourg	Protocole		
		Y		
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique		
		Y		
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique		
		Y	R	R
1976	Apia	Conv. - Protection de la nature dans le Pacifique Sud		
		Y		
1979	Honiara	Conv. - Agence arbitrale des pêches du Pacifique Sud		
		Y		
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique		
		Y	R	R
1985	Rarotonga	Conv. - Sur une zone nucléaire libre dans le Pacifique Sud		
		Y		
1986	Nouméa	Conv. - Protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud		
		Y		R
1986	Nouméa	Protocole (prévention de la pollution résultant de l'immersion des déchets)		
		Y		R
1986	Nouméa	Protocole (coop. dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de poll.)		
		Y		R
1993	Apia	Accord - Programme environnemental pour la région du Pacifique Sud		
		Y		S
1987	Port Moresby	Traité - Pêcheries du Pacifique Sud		
		Y		R
1989	Wellington	Conv. - Interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dim. dans le Pacifique Sud		
		Y		R
1990	Nouméa	Protocole		
		Y		R
1990	Nouméa	Protocole		
		Y	S	
1992	Honiara	Traité - Coopération dans la surveillance et l'application de la loi des Pêcheries du Pacifique Sud		
		Y		
1993	Tokyo	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port dans la région de l'Asie-Pacifique		
		Y	R	
1993	Canberra	Conv. - Protection du Thon Rouge du Pacifique Sud		
		Y		
1993	Rome	Accord - Création d'une commission du thon de l'Océan Indien		
		Y		
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie		
		Y		
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)		
		Y		
1995	Port Moresby	Conv. - Convention régionale sur les déchets dang. et radioactifs (Convention de Waigani)		
		Y		
2000	Santiago	Accord - Conservation de la faune et flore marines de la haute mer du Pacifique Sud (Accord des Galapagos)		

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GR	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	UE	
R	R	R	R						R																		R	
	R	R	R						R							R			R								R	
R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R		R	R		R				R						R		R	R									R	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D		R		R		D	R	R	R	R	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D		R		R		D	R	R	R	R	R	
			R	R		R		D	R	R		R		R	R		D		R		D	D	D				D	
R		R	S		R			R	R					R		R	R										R	
		R	R					R																				
		R	R					R																				
R	R	R	R	R			R	R	R	R					R		R	R	R			R	R				R	
		R	R					R																			R	
		R	R					R																			S	
		R	R					R																			R	
		R	R					R																			R	
		R	R					R																			S	
		R	R					R																			R	
R	S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
	R	R																										

Référence III

ABRÉVIATIONS

AAA	Agriculture Advancing Australia
AADC	Centre australien de données sur l'Antarctique
ACT	Territoire de la capitale australienne
ADR	Règles de conception australiennes
AFCS	Système australien de certification des forêts
AGEIS	Système australien d'information sur les émissions de gaz à effet de serre
AHC	Conseil australien pour le patrimoine
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALGA	Association australienne des autorités locales
AMSA	Autorité australienne de la sécurité maritime
ANCA	Agence australienne de protection de la nature
ANZECC	Conseil australien et néo-zélandais pour la protection de l'environnement
APD	Aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
AQIS	Service australien de quarantaine et d'inspection
ARIES	Institut australien de recherche sur l'éducation au service de la durabilité
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbones
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CO ₂	Dioxyde de carbone
COAG	Conseil des gouvernements australiens
COV	Composés organiques volatils
DAFF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts

DEC	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (NSW)
DECC	Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (NSW)
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEH	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine
DEW	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
DFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
DITR	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources naturelles
DTRS	Ministère des Transports et du Développement régional
EEBP	Programme sur les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique
e-ELF	Formulaire électronique d'autorisation environnementale
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPA	Autorité de protection de l'environnement
EPBC	Protection de l'environnement et conservation de la biodiversité (loi)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	Forest Stewardship Council
GNV	Gaz naturel véhicule
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GVG	Guide du véhicule vert
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HBFC	Hydrobromofluorocarbones
HC	Hydrocarbures
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
IBRA	Régionalisation biogéographique provisoire de l'Australie
ICESD	Comité intergouvernemental sur le développement écologiquement viable
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
IGAE	Accord intergouvernemental sur l'environnement
INN	Illégale, non réglementée et non déclarée (pêche)
LBL	Autorisation en fonction de la charge polluante
LETDF	Fonds pour la démonstration des technologies à faibles émissions
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MCE	Conseil ministériel de l'énergie
MDBC	Commission du bassin Murray-Darling
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRET	Objectif contraignant pour les énergies renouvelables
N ₂ O	Hémioxyde d'azote
NAP	Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau
NEHS	Stratégie nationale pour la salubrité de l'environnement

NEPC	Conseil national pour la protection de l'environnement
NEPM	Mesure nationale de protection de l'environnement
NFEE	Cadre national d'action en faveur de l'efficacité énergétique
NH&MRC	Conseil national de la santé et de la recherche médicale
NHT	Fonds pour le patrimoine naturel
NLP	Programme national de conservation des terres
NLWRA	Audit national des ressources foncières et hydriques
NO _x	Oxyde d'azote
NRMMC	Conseil ministériel de la gestion des ressources naturelles
NRS	Réseau national de réserves
NRSMPTA	Réseau représentatif national d'aires marines protégées
NSW	Nouvelle-Galles du Sud
NWI	Initiative nationale sur l'eau
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPRC	Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
PCB	Polychlorobiphényles
PDO	Potentiel de destruction de l'ozone
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEhd	Polyéthylène à haute densité
PFC	Hydrocarbures perfluorés
PIB	Produit intérieur brut
PIMC	Conseil ministériel des industries primaires
PLP	Programme de lutte contre la pollution
PM ₁₀	Particules de diamètre inférieur à 10 microns
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur-payeur
PROE	Programme régional océanique de l'environnement
RCD	Rabbit calicivirus disease (maladie hémorragique du lapin)
RFA	Accord forestier régional
RNB	Revenu national brut
SAO	Substance(s) appauvrissant la couche d'ozone
SF ₆	Hexafluorure de soufre
SO ₂	Dioxyde de soufre
SPP	Paiement à objet spécifique
TBT	Tributylétain

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WA	Australie-Occidentale
ZEE	Zone économique exclusive

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

L'Australie occupe un continent entier et les îles adjacentes, couvrant 7.68 millions de km² entre les océans Pacifique et Indien. Ses plus proches voisins sont la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. L'Australie s'étend sur quelque 3 500 kilomètres entre le Cap York au nord et l'extrémité la plus méridionale de l'État de Tasmanie, et sur près de 4 000 kilomètres d'est en ouest. En dehors de la cordillère orientale, la majeure partie du territoire forme un vaste plateau, interrompu par des montagnes peu élevées et des vallées. L'altitude moyenne est de 330 mètres et les reliefs dépassent rarement 1 200 mètres.

L'Australie possède un climat tropical de mousson dans le nord, un climat méditerranéen dans le sud et l'ouest, un climat tempéré au sud-est et une vaste zone aride ou semi-aride au centre. Près d'un tiers de l'Australie se trouve en région tropicale et plus de 80 % du territoire est doté d'un climat aride ou semi-aride. L'Australie se caractérise dans l'ensemble par un climat sec. Les précipitations annuelles tournent en moyenne autour de 465 mm et varient énormément, en partie parce que l'Australie se situe à proximité de l'oscillation australe El Niño. Les lacs d'eau douce permanents sont rares et l'eau drainée par les cours d'eau est peu abondante : le débit moyen du plus grand réseau hydrographique, le Murray-Darling au sud-est, n'atteint que 0.5 million de litres par seconde.

Le climat sec, associé à un sol peu profond et souvent stérile, influence fortement les modes d'utilisation du sol. Seulement 12 % du territoire autorise la croissance d'une végétation dense ou l'agriculture intensive. Dans l'ensemble, l'agriculture occupe quelque 60 % de la superficie terrestre, la plupart du temps sous forme d'herbages et de formations arbustives; les forêts et les autres terres boisées en couvrent 20 %, les agglomérations 1 % et les autres zones 19 %.

Référence V**SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte***Gouvernement fédéral*

www.abare.gov.au	Bureau australien d'agriculture et d'économie des ressources
www.abs.gov.au/	Bureau australien des statistiques
www.daff.gov.au	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts
www.greenhouse.gov.au/	Bureau australien de l'effet de serre
www.environment.gov.au/	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
www.greenvehicle	Ministère des Transports et du Développement régional
enhealth.nphp.gov.au/	Conseil de santé environnementale
www.ephc.gov.au/	Conseil de la protection de l'environnement et du patrimoine
www.gbrmpa.gov.au/	Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail
www.ilc.gov.au/	Société foncière autochtone
www.lwa.gov.au/	Ressources foncières et hydriques Australie
www.mdbc.gov.au/	Commission du bassin Murray-Darling
www.nht.gov.au/index.html	Fonds pour le patrimoine naturel
www.nlwra.gov.au/	Audit national des ressources foncières et hydriques
www.nwc.gov.au/	Commission nationale de l'eau
www.npi.gov.au/	Inventaire national des polluants

États/territoires

www.environment.nsw.gov.au/	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (Nouvelle-Galles du Sud)
www.dnr.nsw.gov.au/	Ministère des Ressources naturelles (Nouvelle-Galles du Sud)
www.dse.vic.gov.au/dse/index.htm	Ministère de la Durabilité et de l'Environnement (Victoria)
www.epa.vic.gov.au/	Autorité de protection de l'environnement (Victoria)
www.epa.qld.gov.au/	Agence de protection de l'environnement/ Service des parcs et de la nature (Queensland)
www.nrw.qld.gov.au/	Ministère des Ressources naturelles et de l'Eau (Queensland)
www.environment.sa.gov.au/	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine (Australie-Méridionale)
www.epa.sa.gov.au/	Autorité de protection de l'environnement (Australie-Méridionale)
www.dec.wa.gov.au/	ministère de l'Environnement et de la Conservation (Australie-Occidentale)
www.dtae.tas.gov.au/	Ministère du Tourisme, des Arts et de l'Environnement (Tasmanie)
www.dpiw.tas.gov.au/	Ministère des Industries primaires et de l'Eau (Tasmanie)
www.nt.gov.au/nreta/	Ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Arts (Territoire du Nord)
www.environment.act.gov.au/	Environnement et Loisirs (Territoire de la capitale australienne)

Sites non gouvernementaux

www.ancid.org.au/	Australian National Committee on Irrigation and Drainage
www.iclei.org/index.php?id=home	ICLEI Local Governments for Sustainability Oceania

www.ittis.org/

Système d'information international
sur les bois tropicaux

www.tai.org.au/

The Australia Institute

www.travelsmart.gov.au/

Travel Smart Australia

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	17
1. Gestion de l'environnement	18
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	18
Gestion des ressources en eau.....	20
Gestion de la qualité de l'air	22
Gestion de la nature et de la biodiversité	24
2. Vers un développement durable	25
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Agriculture et environnement.....	27
Intégration des décisions environnementales et sociales	29
3. Engagements et coopération à l'échelle internationale.....	31

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'EAU	33
Recommandations.....	34
Conclusions	34
1. Réforme du cadre de gestion de l'eau	35
1.1 Institutions et législation.....	36
1.2 Objectifs nationaux et fédéraux.....	38
1.3 Mise en œuvre de la réforme de la gestion de l'eau	43
2. Réhabiliter le bassin Murray-Darling.....	48
2.1 Plafonnement des prélèvements d'eau dans le bassin Murray-Darling ...	51
2.2 Gestion de la salinité	53
2.3 Initiative « The Living Murray »	54
3. Une utilisation plus rationnelle des ressources en eau	54
3.1 Utilisation de l'eau en agriculture	57
3.2 Utilisation de l'eau en milieu urbain	60
3.3 Réutilisation de l'eau	61
3.4 Sécheresses, inondations et tempêtes côtières.....	62
4. Qualité de l'eau	63
4.1 Eau douce	63
4.2 Estuaires et eaux côtières.....	67

5. Économie et financement	69
5.1 Prix de l'eau	69
5.2 Redevances de pollution	70
5.3 Programmes publics de financement	71
Sources principales	76
3. GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	79
Recommandations.....	80
Conclusions	80
1. Cadre de gestion de la nature	82
1.1 Législation et objectifs	82
1.2 Dispositifs institutionnels en matière de gestion de la nature	86
2. Situation actuelle et menaces	88
3. Progrès en matière de protection des espaces	91
3.1 Aires protégées terrestres.....	91
3.2 Forêts	96
3.3 Zones humides.....	97
3.4 Aires marines protégées.....	98
4. Progrès en matière de protection des espèces	100
5. Actions en faveur de la biodiversité sur les terres privées.....	104
5.1 Disparition d'écosystèmes sous l'effet du défrichement	104
5.2 Salinité des terres arides	106
5.3 Espèces nuisibles et envahissantes	107
6. Aspects économiques de la conservation de la biodiversité.....	107
6.1 Valeur économique de la biodiversité.....	107
6.2 Incitations en faveur de la conservation	110
7. Engagements internationaux	114
Sources principales	119
4. GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR.....	123
Recommandations.....	124
Conclusions	124
1. Objectifs et cadre institutionnel.....	126
2. Performances.....	132
2.1 Qualité de l'air ambiant dans les zones urbaines.....	135
2.2 Qualité de l'air ambiant dans les régions.....	137
2.3 Effets de la pollution atmosphérique sur la santé	138
2.4 Émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique	139

3. Gestion de la qualité de l'air	140
3.1 Application d'instruments économiques	140
3.2 Surveillance de la qualité de l'air et rapports	144
4. Intégration de la gestion de la qualité de l'air dans les politiques des transports.....	146
4.1 Carburants.....	148
4.2 Véhicules	150
4.3 Gestion du trafic	152
4.4 Perspectives	153
5. Intégration de la gestion de l'air dans les politiques énergétiques.....	154
5.1 Tendances par secteurs	154
5.2 Politiques énergétiques et environnement	156
Sources principales	161

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE.....	165
Recommandations.....	166
Conclusions	167
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	167
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	168
1. Progrès sur la voie du développement durable.....	169
1.1 Développement durable : bilan du découplage.....	169
1.2 Développement durable : objectifs, institutions	174
1.3 Développement durable : actions	178
1.4 Dépenses environnementales.....	189
2. Mise en œuvre de la politique environnementale.....	190
2.1 Fédéralisme environnemental australien	190
2.2 Législation, accords et cadres.....	196
2.3 Instruments réglementaires.....	204
2.4 Instruments économiques	212
2.5 Approches volontaires et partenariats.....	217
2.6 Autres instruments.....	219
Sources principales	225

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	231
Recommandations.....	232
Conclusions	232
1. Objectifs de politique agricole liés à l'environnement.....	234
2. Gestion des incidences sur la qualité des sols	239
2.1 Érosion.....	239
2.2 Salinité.....	240
2.3 Acidité	241
2.4 Produits agrochimiques	243
3. Gestion des incidences sur l'eau	246
4. Gestion des incidences sur la biodiversité.....	249
5. Agriculture et changement climatique	253
Sources principales	256
7. INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL	259
Recommandations.....	260
Conclusions	260
1. Cadre de gestion et objectifs d'action	261
1.1 Cadre pour le développement durable	261
1.2 Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998	262
2. Démocratie environnementale.....	263
2.1 Accès aux informations officielles	263
2.2 Informations diffusées par les entreprises	265
2.3 Accès à la justice	265
2.4 Participation du public.....	266
2.5 Engagement des peuples autochtones dans la gestion de l'environnement	271
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	273
3.1 Sensibilisation à l'environnement.....	273
3.2 Éducation à l'environnement	274
4. Environnement et santé	275
4.1 Estimation des coûts sanitaires liés à l'environnement	276
4.2 Santé, environnement et durabilité	278
5. Environnement et emploi	278
Sources principales	279

Partie III
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. ENGAGEMENTS ET COOPÉRATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	283
Recommandations.....	284
Conclusions	284
1. Protection du climat	286
1.1 Engagements et évolution.....	286
1.2 Stratégie et efficacité	292
2. Substances appauvrissant la couche d'ozone	295
2.1 Engagements et approche globale	295
2.2 SAO particulières : halons, bromure de méthyle.....	296
3. Commerce international et environnement	297
3.1 Contexte.....	297
3.2 Espèces menacées d'extinction	298
3.3 Bois tropicaux.....	300
3.4 Déchets dangereux.....	300
4. Milieu marin.....	305
4.1 Gestion internationale des pêches.....	305
4.2 Engagements internationaux concernant la pollution marine.....	306
5. Développement et environnement	311
5.1 Aide publique au développement	311
5.2 Coopération au développement régional	312
Sources principales	315
RÉFÉRENCES	319
I.A Données sur l'environnement.....	320
I.B Données économiques.....	322
I.C Données sociales	324
II.A Listes d'accords multilatéraux (mondiaux).....	326
II.B Listes d'accords multilatéraux (régionaux).....	332
III. Abréviations	334
IV. Contexte physique	338
V. Sites Internet liés à l'environnement	339

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

1.1	Carte de l'Australie	15
2.1	Croissance de l'utilisation de l'eau dans le bassin Murray-Darling.....	52
2.2	Utilisation de l'eau douce.....	57
2.3	Émissions australiennes d'azote et de phosphore.....	66
3.1	Superficie des zones protégées terrestres australiennes	92
3.2	Faune et flore.....	101
3.3	Changement net des superficies forestières en Australie	106
4.1	Émissions atmosphériques	136
4.2	Secteur des transports	147
4.3	Intensité et structure énergétiques	155
5.1	Production de déchets municipaux.....	173
6.1	Subventions agricoles	237
6.2	Cheptel.....	237
6.3	Évolution des ventes d'engrais	244
6.4	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	253
7.1	Indicateurs sociaux	269
8.1	Intensité des émissions de CO ₂	288
8.2	Évolution des émissions de gaz à effet de serre	289
8.3	Aide publique au développement	311

Tableaux

2.1	Résultats par rapport aux recommandations de l'OCDE de l'Examen environnemental de 1998	39
2.2	Principaux dispositifs nationaux de gestion de l'eau	40
2.3	État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative nationale sur l'eau (NWI)	46
2.4	Bilan hydrologique annuel des cours d'eau du bassin Murray-Darling	49
2.5	Indice de l'environnement fluvial.....	64
2.6	Indice biotique	65
2.7	Rejets ponctuels dans l'eau	67
3.1	Principaux dispositifs nationaux relatifs à la nature et à la biodiversité	83
3.2	Mise en œuvre des recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998	85

3.3	Superficie restante des types de végétation présents avant 1750 et proportion à l'intérieur de réserves.....	89
3.4	Aires marines protégées au niveau national	99
3.5	Nombre d'espèces classées en vertu de la loi EPBC.....	102
3.6	Processus menaçants, classés comme tels en vertu de la loi EPBC	103
4.1	Comparaison des normes et directives sur la qualité de l'air ambiant en Australie et dans d'autres pays	130
4.2	Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998	131
4.3	Émissions atmosphériques	135
4.4	Émissions de gaz à effet de serre.....	140
4.5	Montant des droits prélevés pour les émissions atmosphériques dans le système d'autorisation selon la charge polluante en Nouvelle-Galles du Sud.....	141
4.6	Normes de qualité des carburants contenant du soufre	150
4.7	Calendrier d'application des normes d'émissions des véhicules	151
4.8	Nouvelles normes de consommation de carburant	152
4.9	Prix de l'électricité	156
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement	171
5.2	Dispositifs institutionnels pour la protection de l'environnement.....	191
5.3	Principales lois sur l'environnement des États et Territoires	197
5.4	Principales lois fédérales sur l'environnement	202
5.5	Principaux projets fondés sur des mécanismes de marché	214
6.1	Utilisation des terres agricoles	236
7.1	Sessions d'utilisateurs sur les sites Internet	264
7.2	Population et répartition du PIB	268
8.1	Émissions nationales de GES	287
8.2	Émissions de GES par secteur.....	292
8.3	Importations et exportations de déchets dangereux.....	302
8.4	Inspections par l'État du port dans la région Asie-Pacifique	307
I.A	Données sur l'environnement.....	320
I.B	Données économiques	322
I.C	Données sociales	324
II.A	Listes d'accords multilatéraux (mondiaux).....	326
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	332

Encadrés

2.1	Initiative nationale sur l'eau	42
2.2	Sauver la végétation alluviale de la sécheresse du bassin du Murray-Darling	50
2.3	L'eau dans l'économie australienne	55
2.4	Expérience et expérimentation dans le domaine des échanges.....	58
2.5	Plan de protection de la qualité de l'eau du récif de la Grande Barrière de corail.....	68
3.1	Changement climatique et biodiversité	90
3.2	Financement de la gestion des parcs	95
3.3	Parc national de l'île Christmas.....	108
3.4	Programmes BushTender et BushBroker dans l'État de Victoria.....	113
3.5	Engagements internationaux pour le patrimoine.....	115
4.1	Mesures nationales de la qualité de l'air ambiant	127
4.2	Gestion de la qualité de l'air en Nouvelle-Galles du Sud	128
4.3	Tendances des émissions	133
5.1	Contexte économique national	170
5.2	Réaménagement du site des Jeux Olympiques de Sydney	181
5.3	Systèmes d'autorisation en fonction de la charge polluante	187
5.4	Poursuites pénales intentées par le gouvernement fédéral	209
6.1	Agriculture.....	235
6.2	Une approche volontaire : la conservation des sols.....	238
6.3	Efforts pour persuader les exploitants agricoles d'adopter des systèmes de gestion environnementale	242
7.1	Contexte social	267
7.2	Populations aborigènes et insulaires du Détroit de Torres et gestion des terres.....	272
8.1	Évolution des émissions nationales de gaz à effet de serre	290
8.2	Échanges de permis d'émissions.....	294
8.3	Commerce illégal et biosécurité : le Service australien de quarantaine et d'inspection	299
8.4	Exploitation illégale du bois.....	301
8.5	Déchets électroniques, décharges et systèmes de reprises	303
8.6	Systèmes antisalissure dangereux	310

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible
- : nul ou négligeable
- . : point décimal
- * : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE (Danemark, Hongrie, Islande, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Suisse et Turquie).

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

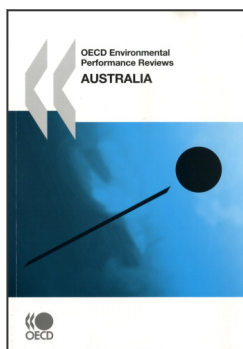
Unité monétaire : dollar Australien (AUD)
Sur la moyenne de 2006, 1.332 AUD = 1 USD

Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en mai 2007.

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Josef Behofsics	Expert du pays examinateur : Autriche
M. Tim Bennetts	Expert du pays examinateur : Nouvelle-Zélande
M. Neil Witney	Expert du pays examinateur : Royaume-Uni
M. Dennis Leaf	Expert du pays examinateur : États-Unis
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
Mme Martha Heitzmann	Secrétariat de l'OCDE
M. Krzysztof Michalak	Secrétariat de l'OCDE
Mme Frédérique Zegel	Secrétariat de l'OCDE
M. Ralph Chapman	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Australia 2007**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264039612-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Gestion de la nature et de la biodiversité », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Australia 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264039636-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.